



RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

COMMUNE DE BOBIGNY

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	2
CADRE LÉGAL ET MÉTHODOLOGIE	4
PARTIE 1. INTÉGRER L'ÉGALITÉ AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA COLLÉCTIVITÉ.....	5
I. SITUATION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES... 6	
II. INTÉGRER L'ÉGALITÉ AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION.....	11
PARTIE 2. AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DE FAÇON TRANSVERSE AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNALES.....	13
I. DONNÉES DE CADRAGE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE BALBYNIEN, LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A BOBIGNY	14
II. ŒUVRER POUR DES CONDITIONS DE VIE ÉGALITAIRES SUR LE TERRITOIRE BALBYNIEN	24
III. AGIR EN FAVEUR DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	41
IV. AGIR EN FAVEUR D'UNE ÉDUCATION ÉGALITAIRE ET NON STÉRÉOTYPÉE	50
V. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES.....	52
PARTIE 3. PERSPECTIVES ET PISTES DE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ.....	59

PRÉAMBULE

La ville de Bobigny est largement engagée dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, préoccupation qui structure son action de façon intégrée à l'ensemble de ses politiques publiques.

En effet, près de 27 000 femmes résident sur le territoire balbynien, soit 48,8 % de la population et sont toujours confrontées à des inégalités accrues. **Les inégalités entre femmes et hommes demeurent une réalité** sur l'ensemble du territoire balbynien, francilien et national :

- En 2020, les femmes ont un salaire en équivalent temps plein inférieur de 14,8 % à celui des hommes¹. **Ce chiffre est, dans l'ensemble, inférieur en ce qui concerne la ville de Bobigny**, avec un écart moyen de -0.9 %. **Pour autant, un écart de 11 % persiste** toujours s'agissant de la catégorie socio-professionnelle des ouvriers² ;
- **En 2021, 1 femme sur 2 déclare avoir déjà été confrontée à une situation de sexisme ou de harcèlement sexuel au travail**³ ;
- Les femmes réussissent dans les études supérieures mais sont encore minoritaires à obtenir un diplôme d'ingénieur ;
- **En 2021, le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans reste inférieur à celui des hommes : 70 % contre 76.2 % pour les hommes**⁴. **Pour les mères de famille monoparentale, le taux d'activité chute à 42 % lorsqu'elles ont deux enfants ou plus, dont au moins un a moins de 3 ans**. En revanche, pour les pères âgés de 25 à 49 ans, en couple ou non, le taux d'activité varie peu avec le nombre et l'âge des enfants, et dépasse les 90 % en 2020⁵.
A Bobigny, cet écart se creuse davantage avec un taux d'activité des femmes de 58 % pour les femmes contre 71 % pour les hommes.
En France les femmes habitantes de quartiers prioritaires (QPV) sont confrontées à davantage de difficultés d'insertion professionnelle, comme l'atteste la baisse de leur taux d'activité de 2,7% points entre 2014 et 2019⁶.
- **Les femmes subissent plus largement le temps partiel contraint**. En 2021, elles sont 28 % à travailler à temps partiel : c'est 3,4 fois plus que les hommes⁷. Ceci est à analyser à l'aune des préoccupations liées à la pression de charge mentale et aux inégalités dans le travail domestique ;
- **En 2022, les retraites pour les femmes âgées de 65 ans et plus sont, en moyenne, inférieures de 39 % à celles des hommes** (écarts de pension de droit direct entre les femmes et les hommes). Lorsqu'est inclus la réversion, un écart de 24 % subsiste⁸ ;
- Un meurtre sur cinq en France est le résultat de violences au sein du couple. **Une femme décède tous les deux jours, en France, victime de son conjoint**⁹ ;
- **Entre 2011 et 2018, 72% des victimes de violences conjugales sont des femmes. Les femmes déclarent près de cinq fois plus que les hommes des atteintes fréquentes** (c'est-à-dire subies presque toutes les semaines, ou presque tous les jours), et qui sont graves ou très graves. Les hommes déclarent des faits isolés, c'est-à-dire qui ne sont arrivés qu'une seule fois, et qu'ils jugent peu graves et peu marquants : 52 % des hommes considèrent les faits déclarés comme n'étant pas graves, alors que 74 % des femmes qui déclarent des violences considèrent au contraire que ces violences étaient graves et marquantes¹⁰ .

Face à ces constats, la collectivité a **souhaité porter une action élargie sur l'ensemble de ses champs d'action en mobilisant des moyens importants**. Cette situation alarmante résulte, en effet, d'une

¹ Insee, « Égalité femmes-hommes », *Tableau de bord de l'économie française*, 2022

² Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2021.

³ Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *Chiffres clés*, 2021

⁴ Insee, « Égalité femmes-hommes »

⁵ Insee, « Femmes et hommes, l'égalité en question », *Insee référence*, 2022

⁶ Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *Chiffres clés*, 2021

⁷ Insee, « Égalité femmes-hommes »

⁸ Insee, « Femmes et hommes, l'égalité en question », *Insee référence*, 2022

⁹ Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *Chiffres clés*, 2020

¹⁰ Enquête Virage, « Violences vécues par les femmes et les hommes en Île-de-France », 2015

organisation sociale inégalitaire sur laquelle la collectivité a décidé d'agir. **La responsabilité des collectivités territoriales est grande et la capacité d'action de la commune est forte** : compétente sur les questions de parentalité, de scolarité, de solidarité, de sport, d'urbanisme, de petite enfance, **la collectivité dispose de nombreux leviers pour construire l'égalité.**

C'est pourquoi, la Ville de Bobigny a créé en novembre 2021 une mission dédiée aux droits des femmes afin de développer en interne et en externe les objectifs politiques en matière de droits des femmes et d'égalité femmes-hommes. Pour ce faire, une première phase de diagnostic a été lancée au travers de la réalisation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2021. Sur cette base, la ville de Bobigny a voté au Conseil Municipal un **plan d'action transdirections 2022-2024**. Il s'agit par-là d'initier une **démarche cohérente et pérenne permettant d'inscrire l'égalité dans le fonctionnement et les pratiques des services municipaux.**

Par ailleurs, **elle souhaite s'inscrire dans l'ensemble des actions conduites par les partenaires du territoire**, notamment l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes **mais également dans la lignée des militantes historiques des droits des femmes. Les figures de Gisèle Halimi, et de Simone Veil ont ainsi permis de déployer un ensemble d'actions de sensibilisation et de prévention** et ont permis d'animer l'action de la ville.

En effet, **Madame Gisèle Halimi, désormais citoyenne d'honneur de la ville depuis l'année 2021**, est une figure essentielle des droits des femmes dont l'héritage est fortement inscrit sur le territoire bobigny. Son nom et ses combats pour le droit des femmes sont intimement liés à la ville. En février 2013, à Bobigny, elle inaugurait la rue du quartier K. Marx qui porte son nom désormais. Avocate et militante infatigable des droits des femmes, elle a marqué à jamais le territoire lors du procès de Bobigny en 1972, qui fut une étape cruciale de la lutte pour la reconnaissance du droit à l'avortement.

Cet hommage témoigne de la volonté de la municipalité de mettre au cœur de ses politiques publiques la réduction des inégalités femmes- hommes jusqu'à l'égalité, à travers les actions de chaque Direction.

Le présent rapport vise ainsi à **exposer l'ensemble des actions mises en œuvre pour l'année 2022** en la matière, en référence à l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes :

« Art. L. 2311-1-2 du CGCT : Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret. »

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales fixe ainsi trois attendus légaux qui doivent être intégrés à ce rapport :

- Une analyse de la situation en interne au regard des problématiques RH. Cette analyse peut provenir du rapport de situations comparées ;
- Un recensement des actions menées sur le territoire, dans le cadre des politiques publiques ;
- Un recensement des perspectives et moyens mis en œuvre à cet effet.

Le rapport qui vous est présenté vise ainsi à **exposer des actions menées en matière d'égalité femmes-hommes par la ville de Bobigny**, tant en qualité d'employeur qu'au travers des politiques publiques qu'elle met en place. **Il a également pour objectif d'établir des perspectives d'action pour les années à venir.**

CADRE LÉGAL ET MÉTHODOLOGIE

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de Bobigny a été rendu obligatoire par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (article 61).

Ce cadre légal légitime et sécurise l'action des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes avec :

- **L'article 6 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** portant droits et obligations des fonctionnaires qui réaffirme le principe de non-discrimination et dispose qu'« *aucune discrimination, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe.* »
- **La loi du 12 mars 2012** qui dispose que les collectivités rédigent un rapport sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière d'égalité professionnelle ;
- **La loi du 21 février 2014** qui fait de l'égalité femmes-hommes une priorité transversale de la politique de la ville ;
- **La loi du 4 août 2014** qui dispose, entre autres, que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes ;
- **La loi du 6 août 2019**, qui vise à renforcer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et prévenir les discriminations

Le rapport doit ainsi permettre :

- de sensibiliser les élus et agents de la collectivité à l'égalité femmes hommes ;
- de porter et rendre visible ce sujet aux yeux du public ;
- de rendre visible l'intégration des préoccupations égalitaires au sein de l'ensemble des dispositifs communaux.

Il a pour objet d'analyser la prise en compte de l'égalité de façon intégrée, soit en analysant chaque politique publique à l'aune de l'égalité femmes-hommes et non uniquement via des dispositifs qui ciblent uniquement les femmes. À moyen terme, ce rapport peut être un outil de diagnostic préalable pour analyser les finances de la collectivité sous l'angle de l'égalité femmes-hommes.

Ce rapport intègre l'ensemble des données quantitatives et qualitatives disponibles sur la façon dont **l'égalité est intégrée à l'action communale**. Il vise à présenter l'action de la collectivité en tant qu'employeur en matière d'égalité professionnelle (I) et à exposer la prise en compte de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques de la ville (II). Il a également pour objet de présenter un état des lieux socio-économique de la situation des femmes sur le territoire.

**PARTIE 1. INTÉGRER L'ÉGALITÉ AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT
INTERNE DE LA COLLECTIVITÉ**

I. SITUATION SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le présent rapport vise à mesurer, en premier lieu, la mise en œuvre de l'égalité professionnelle au sein de la gestion des ressources humaines. Cette analyse sera réalisée en prenant en compte, de façon comparée, les chiffres nationaux relatifs à la fonction publique territoriale.

1. Conditions générales d'emplois

La commune de Bobigny emploie au 31 décembre 2021 784 femmes et 470 hommes sur emploi permanent, **soit 63% de femmes**. Ce chiffre est **similaire aux situations observées dans l'ensemble de la fonction publique territoriale**.

En effet, en 2019 la fonction publique compte 5,53 millions d'agents publics, soit 20 % de l'emploi total en France. En 2017, 62 % des agents de la fonction publique sont des femmes (46 % dans le secteur privé). Ce taux est de 56 % dans la fonction publique de l'État (FPE), **61,3 % dans la fonction publique territoriale (FPT)** et 78 % dans la fonction publique hospitalière (FPH)¹¹.

➤ Répartition par genre, par catégorie et par filière des emplois permanents

Ces emplois sont répartis par catégories de la façon suivante :

Il est observé une **féminisation élevée des postes en catégorie A (72%)**. Ce chiffre est supérieur à celui observé pour l'ensemble de la fonction publique territoriale. La FPT compte 62,4 % de femmes en catégorie A et A+, 63,6 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 60,7 % en catégorie C¹².

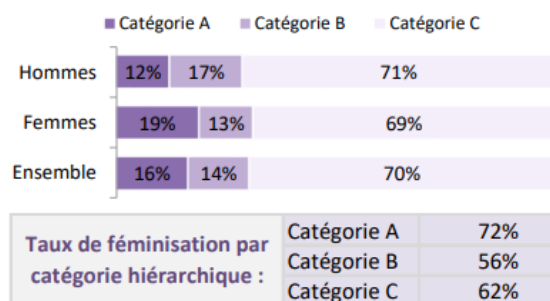
Par ailleurs, les filières suivantes sont fortement féminisées :

- Administrative (75%)
- Culturelle (67%)
- Médico-sociale (95%).

A l'inverse, les filières suivantes emploient davantage d'hommes sur des emplois permanents :

- Police (71%)
- Sportive (83%)
- Technique (51%)

➤ Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)



➤ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	75%	25%
Technique	49%	51%
Culturelle	67%	33%
Sportive	17%	83%
Médico-sociale	95%	5%
Police	29%	71%
Incendie	-	-
Animation	53%	47%

Synthèse réalisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité

¹¹ Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *Chiffres clés*, 2021

¹² Ibid.

Cette situation coïncide avec la situation observée pour l'ensemble de la FPT. **Les filières les plus féminisées dans la fonction publique territoriale sont les filières sociale (96 %), médico-sociale (95 %), administrative (82 %)**, médico-technique (77 %) et animation (72 %). Les filières les moins féminisées sont les filières incendie et secours (5 %) et sécurité-police municipale (22 %)¹³.

➤ Parité des instances de direction

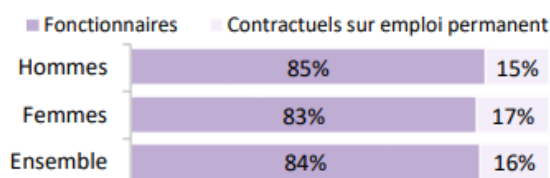
La Direction générale est organisée de façon paritaire, comprenant 2 Directeurs généraux adjoints, 1 Directeur Général des Services et 3 Directrices générales adjointes.

Par ailleurs, le collectif de Direction est également fortement féminisé, comprenant 15 femmes et 6 hommes.

➤ Répartitions des effectifs entre titulaires et contractuels

La répartition au sein des emplois permanents entre les personnels fonctionnaires et contractuels est équivalente (17% pour les femmes contre 15% des hommes).

➔ **17 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 15 % des hommes**

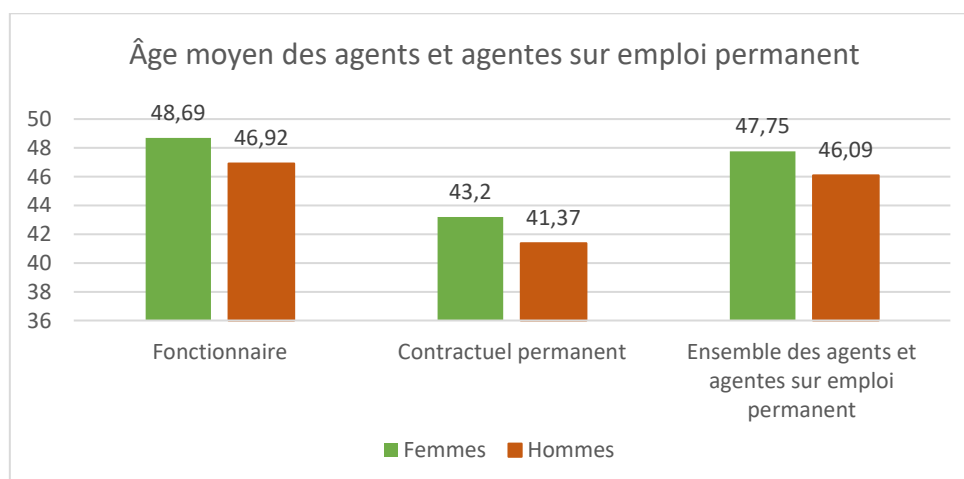


▶ **62 % des fonctionnaires sont des femmes et 38 % des hommes**

▶ **66 % des contractuels permanents sont des femmes et 34 % des hommes**

➤ Age moyen

En 2021, l'âge moyen des personnes employées par la commune était de 45,3 ans pour les femmes et 47,5 ans pour les hommes.

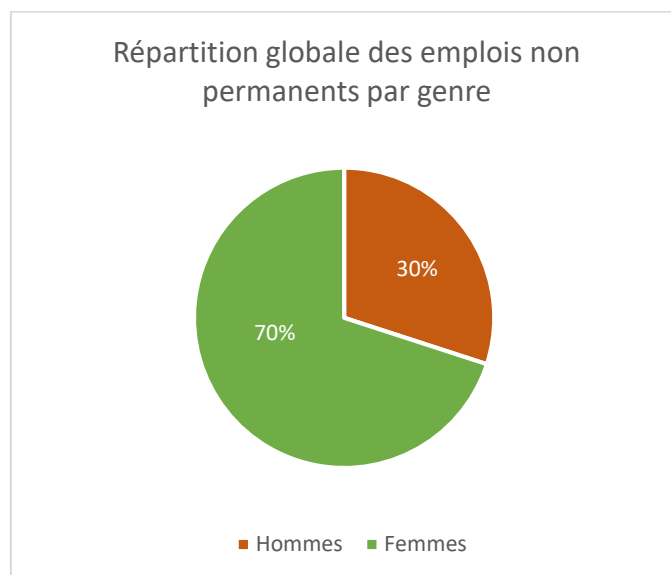


¹³ Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *Chiffres clés*, 2020

Cette répartition correspond à la situation observée dans l'ensemble de la fonction publique territoriale, soit 45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes.

➤ Emplois non permanents

S'agissant des emplois non permanents, 70 % de ces emplois sont occupés par des femmes.



2. Organisation du temps de travail et congés

➤ Emplois à temps partiel

En 2021, 7 % des femmes employées par la ville occupent des emplois à temps partiel contre 2% des hommes. Ce chiffre est inférieur à la situation observée dans l'ensemble de la fonction publique.

1 137 850 agents sont à temps partiel dans la fonction publique, dont 933 573 femmes (82 %). Dans la fonction publique, 23 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel, contre 6 % des hommes. **Dans la FPT, 29 % des femmes fonctionnaires sont à temps partiel contre 7 % des hommes** (35 % des femmes fonctionnaires dans la tranche 30-39 ans).

➤ Gestion des temps d'absence

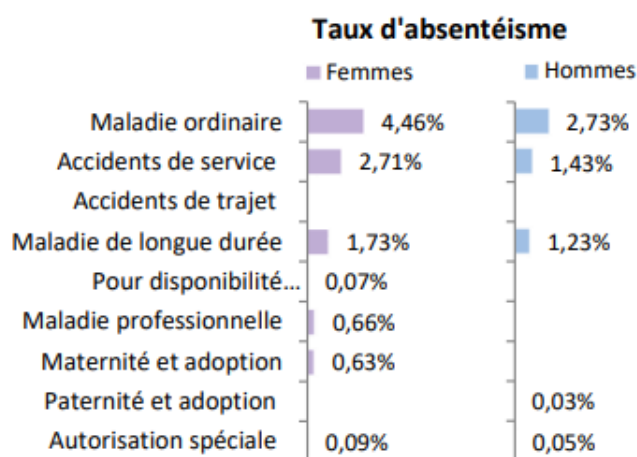
Le taux d'absentéisme des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes s'agissant de l'absentéisme médical - hors congés parentaux et absentéisme compressible – (9,62 % contre 5,39 %) et de celui pour maladies ordinaires et accidents de travail (7,17 % contre 4,16 %).

En revanche, ce taux est plus élevé pour les femmes lorsqu'est incluse la prise en compte des congés parentaux (10,34% contre 5,47%). **Cet écart peut s'expliquer par le fait que femmes prennent davantage de congés parentaux que les hommes et questionne la nécessité de sensibiliser les agents et agentes au partage des temps domestiques et au réinvestissement de la paternité.**

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,17%	4,16%
	Ensemble : 6,04%	
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	9,62%	5,39%
	Ensemble : 8,00%	
Taux d'absentéisme Global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	10,34%	5,47%
	Ensemble : 8,51%	

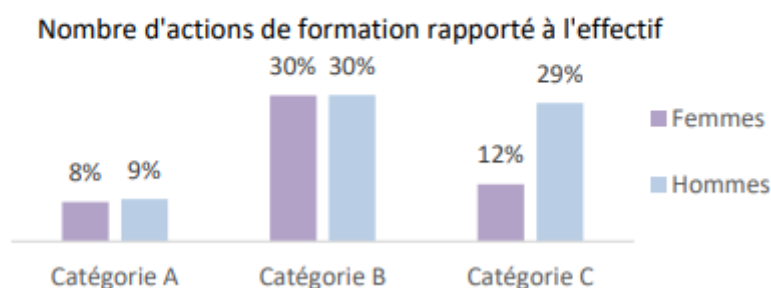
Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)



3. Formation

Les hommes ont davantage bénéficié de formations en 2021, notamment en catégorie C avec 29 % des hommes contre 12 % des femmes.

➔ 231 départs en formation concernant des agents permanents



4. Rémunérations

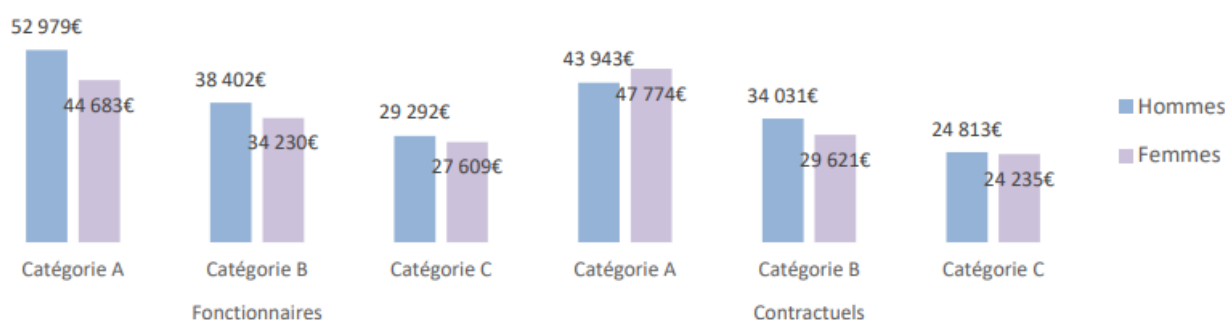
Des écarts de rémunérations sont constatés à chaque degré de l'organisation communale, le plus souvent en défaveur des femmes.

Ces écarts sont semblables à ceux observés au sein de la fonction publique territoriale. **Dans l'ensemble de la fonction publique territoriale, le salaire net en équivalent temps plein des femmes est inférieur en moyenne de 9.1 % à celui des hommes¹⁴.**

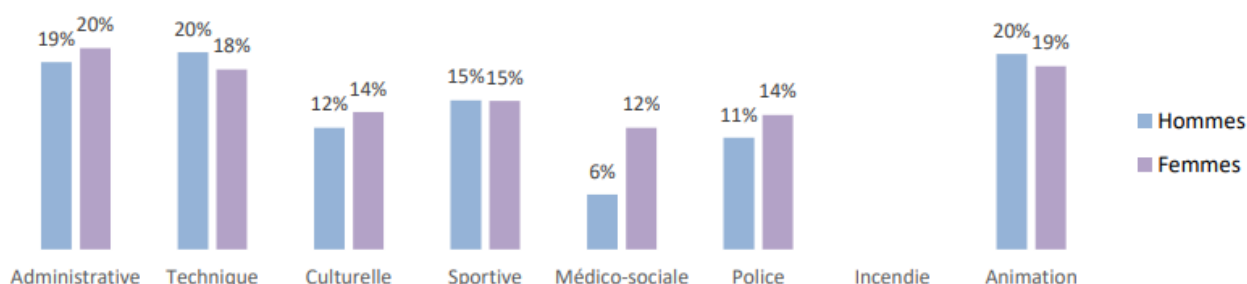
Ce constat peut être expliqué par un ensemble de phénomènes sociologiques, propres à la fonction publique. **En effet, si l'établissement de la rémunération des agents publics est fondé sur l'égalité, des inégalités subsistent** du fait d'un ensemble de facteurs indirects. Certains sont reproduits ci-dessous :

- **Des effets de filière** : l'établissement des représentations genrées liées aux rôles sociaux conditionne la répartition des femmes au sein des différentes filières et, de fait, leur rémunération. En effet, la filière technique, majoritairement composée d'hommes, est plus rémunératrice que la filière administrative ou la filière médico-sociale. **Ces écarts sont essentiellement dus à l'établissement des primes.** L'INSEE note qu'en 2011, **sur l'ensemble de la FPT, en catégorie C, les primes représentaient 21 % du salaire brut des femmes** sur des postes d'adjoints administratifs et administratives et d'adjoints techniques, **tandis qu'elles représentaient 25,8 % du salaire des hommes¹⁵.**
- **Un effet indirect lié au déroulement de carrière** : les femmes peuvent connaître des interruptions de carrière, notamment du fait de leurs congés parentaux, qui freinent leur déroulement de carrière.

➔ **Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut**



➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière**



¹⁴ Ministère de la transformation et de la fonction publique, « Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique », 2019

¹⁵ Insee, « Salaires nets mensuels moyens, en équivalent temps plein annualisé (non compris assistantes maternelles et familiales, y compris contrats aidés) », 2017

II. INTÉGRER L'ÉGALITÉ AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION

1. Déploiement de la mission droits des femmes

La commune a souhaité se doter de personnels dédiés à la lutte pour l'égalité des droits et à l'accompagnement des femmes victimes de violences en instituant une mission égalité, dotée d'une personne ressource en temps plein et en recrutant au sein de son commissariat une intervenante sociale chargée d'accompagner les femmes victimes de violences.

Cette mission égalité a été dotée d'un budget de 20 000 € inscrit au BP 2022 lui permettant de mener à bien plusieurs actions et sera dotée d'un budget en baisse en 2023.

Par ailleurs, la commune s'est engagée dans le développement de ses ressources dédiées en proposant son adhésion au Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Le Centre contribue avec l'ensemble de ses membres, à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre et promeut l'égalité femmes-hommes. Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour 247 membres, dont 138 associations, 92 collectivités locales et institutions et 17 syndicats.

Cette adhésion a été renouvelée en 2022.

2. Mise en place d'actions internes dédiées à l'égalité des droits

La collectivité met en place des événements et actions dédiés, à destination des agents et agentes, qui visent à inclure durablement les préoccupations d'égalité et de lutte contre les violences au sein de son fonctionnement général.

De fait, elle a mis en place des actions à l'occasion des journées nationales des 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes ou du 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

- Sensibiliser et prévenir les inégalités à l'occasion de la journée du 8 mars

La collectivité a souhaité, en qualité d'employeur, s'engager fermement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle a, de fait, mis en place plusieurs actions à l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, à destination des agentes.



- **Une conférence** à destination des professionnel.les territoriaux et fonctionnaires a été organisée sur le thème **de la parentalité**, le congé parental et le surinvestissement de la sphère professionnelle par les pères Celle-ci a été suivie par 15 personnes en présentiel et 30 en visioconférence ;
- **Diffusion du film « Debout les femmes »** de **François Ruffin** aux agents et agentes territoriales spécialisées des écoles maternelles municipales. Un temps d'échange s'en est suivi afin qu'elles puissent s'exprimer sur leur vécu et leurs conditions de travail en tant qu'agentes municipales ;
- **Distribution de cadeaux et chèques cadeaux** aux agentes, accompagnée d'une animation par le biais du **Magic Depictor** et d'un concert de chorale du **conservatoire de Bobigny** ;

**PARTIE 2. AGIR EN FAVEUR DE L'ÉGALITE DE FAÇON TRANSVERSE
AU SEIN DE L'ENSEMBLE DES POLITIQUES PUBLIQUES
COMMUNALES**

I. DONNÉES DE CADRAGE SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE BALBYNIEN, LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EN MATIÈRE D'INÉGALITÉS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES A BOBIGNY

Près de **27 000 balbyniennes** résident sur le territoire, faisant de la lutte pour l'égalité une **nécessité territoriale**.

Une analyse des données socio-démographiques générales sera effectuée, comprenant une approche genrée. En effet, la connaissance des caractéristiques de ses usagers et usagères et de son territoire favorise une meilleure appréhension de la structure sociale de la population. Les données INSEE mises en perspective, contribuent largement à réaliser un état des lieux.

1. Données de cadrage

Les données de cadrage ont pour objectif d'esquisser les contours de l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les balbyniens et balbyniennes. Pour cela, les données de l'Insee sont utilisées. Les millésimes des données utilisées sont toujours antérieurs à l'année en cours, cela est dû aux modalités du recensement de la population. Le recensement de la population pour une année, s'effectue sur cinq années par tranche de 8% de la population. Les données sont ensuite lissées, puis millésimés sur l'année centrale du cycle (de 5 ans). Ceci explique le décalage entre l'année en cours et les données millésimées disponibles.

En 2020, l'INSEE publiait une étude sur la Seine-Saint-Denis, dans laquelle elle identifiait cinq zones sur le territoire départemental. La ville de Bobigny y est décrite comme appartenant à la « **zone de fragilité socio-économique** ». C'est-à-dire une « zone d'accueil de population modeste, voire précaire... » qui se caractérise par une faible mixité sociale, un taux de pauvreté élevé, une concentration de logements collectifs et sociaux ainsi qu'un faible taux de concentration de l'emploi.

- Population	55 066 habitants en 2022
- Taux de population étrangère	34% (Insee, 2019)
- Part des ménages fiscaux imposés	43% (Insee, 2018)
- Taux de pauvreté	35% (Insee - DGFiP, 2019)
- Taux d'habitants en QPV	66% (Insee, 2018)
- Taux de logements sociaux (SRU)	63,5% (Insee, 2021)
- Part de la population couverte par le RSA	13,3% (Caf, 2021)
- Nombre d'allocataires RSA	3 401 (31/12/2020 ; Caf)
- Indice de Développement Humain	0,294 (Institut Paris Région, 2017)

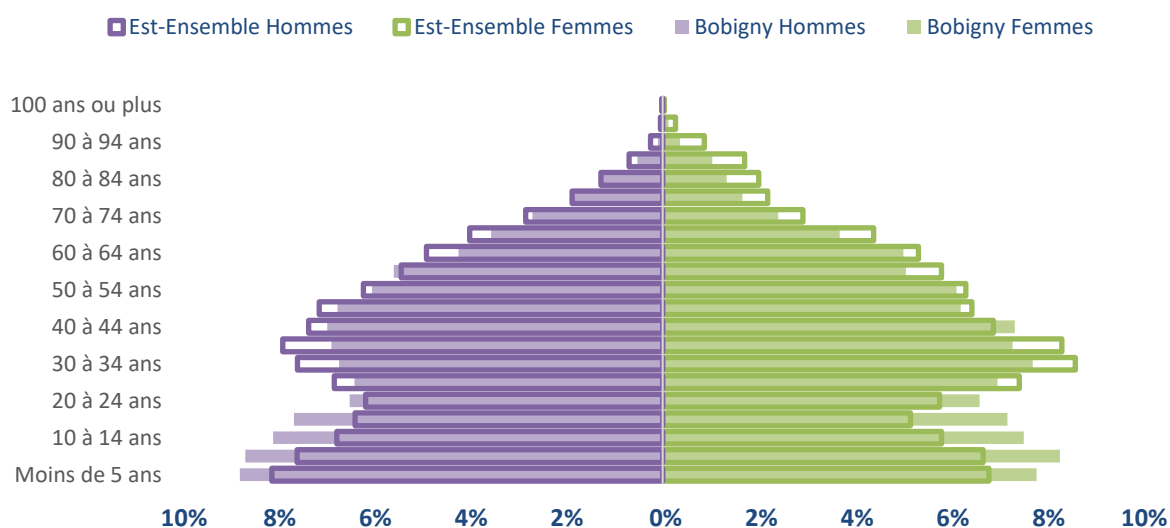
2. Analyse des données sociodémographiques

➤ Une Population Jeune et dynamique

La population balbynienne se caractérise par sa jeunesse et son dynamisme démographique. Le 1^{er} janvier 2019, la Seine-Saint-Denis est devenue le deuxième département le plus peuplé d’Île-de-France. Depuis 2008, la population augmente en moyenne de 1,47% par an. Cette croissance démographique s’explique par un fort excédent naturel (1,39% de 2013 à 2019) ainsi qu’un excédent migratoire légèrement positif (0,09% de 2013 à 2019).

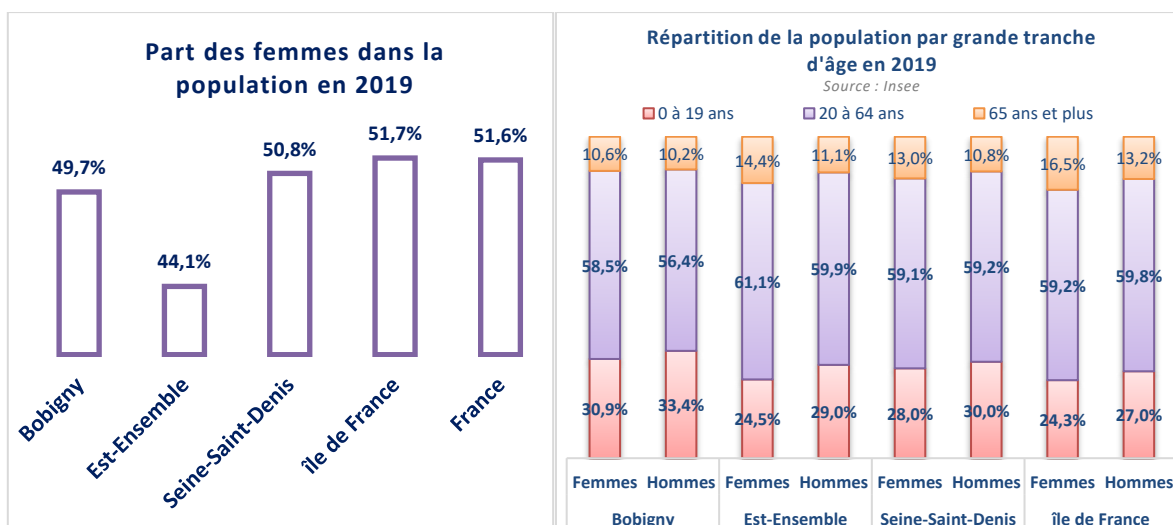
Le département comme la commune ont une forte attractivité, notamment pour les ménages les plus modestes qui ne trouvent pas de logement financièrement accessible ailleurs. Ils accèdent à des habitations à loyers modérés, tout en vivant plus longtemps sur le territoire communal : on parle alors de dynamique de « **trappe à pauvreté** ».

Pyramide des âges en 2019



Comme le montre la base de la pyramide des âges, la population balbynienne est très jeune. **Un balbynien sur quatre est âgé de moins de 15 ans et un balbynien sur trois est âgé de moins de 20 ans.**

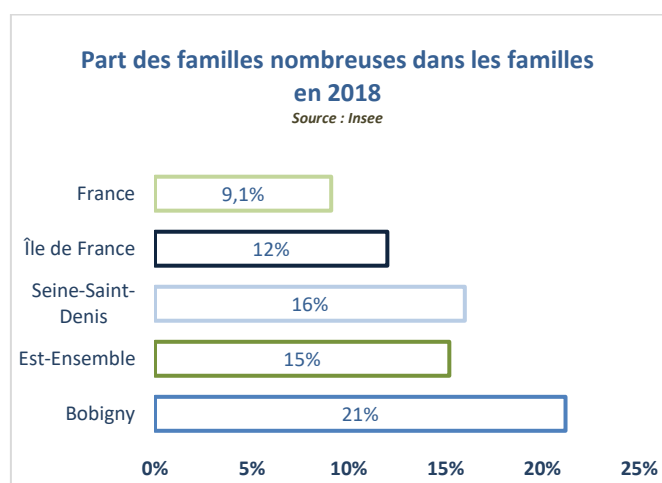
➤ Une répartition femmes-hommes équilibrée



La population balbynienne compte en 2019, 27 033 femmes pour 27 330 hommes, soit près de 300 hommes de plus que de femmes. Si cet écart est minime, **ces dix dernières années la part des femmes dans la population tend à se réduire : elle a perdu un point, soit une évolution de -1,8%**.

Si cette quasi parité s'observe chez les plus de 65 ans, les femmes sont moins nombreuses chez les moins de 20 ans et inversement chez les individus âgés de 20 à 64 ans.

➤ Une part des familles nombreuses toujours aussi importante



La famille nombreuse est une famille qui compte trois enfants ou plus. Elle n'est pas le modèle familial le plus représenté dans les différentes strates administratives de la société française, cependant elle est surreprésentée à Bobigny (21.4 % soit 2827 familles nombreuses). **Une famille balbynienne sur cinq est une famille nombreuse. Au niveau régional, le rapport est d'une famille pour huit.**

Les familles nombreuses rencontrent généralement les mêmes problématiques que les autres familles, toutefois celles-ci sont amplifiées par leur structure. Aussi, la « tenue du budget », la conciliation de la vie de famille et vie professionnelle et le suivi de la scolarité sont des problèmes plus prononcés chez les familles nombreuses.

À Bobigny, ces familles se concentrent à plus de 80% dans les QPV du Centre-Ville et de l'Abreuvoir.

- Une surreprésentation des femmes à la tête des familles monoparentales

La monoparentalité est un facteur de vulnérabilité pour l'ensemble des membres qui composent la famille. La nécessité d'être disponible pour s'occuper des enfants, conduit souvent le parent isolé à aménager voire interrompre son temps de travail. En France, près d'une mère célibataire sur deux ne travaille pas à temps complet. **L'accumulation des rôles du parent unique peut générer une forte charge mentale ainsi qu'une tension physique qui peut se répercuter sur l'enfant.** Elle peut également engendrer un déficit de relations sociales et affectives chez l'enfant.

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	11 597	100,0	11 961	100,0	13 231	100,0
Couples avec enfant(s)	6 103	52,6	6 112	51,1	6 946	52,5
Familles monoparentales	2 766	23,9	3 148	26,3	3 320	25,1
Hommes seuls avec enfant(s)	349	3,0	455	3,8	466	3,5
Femmes seules avec enfant(s)	2 417	20,8	2 693	22,5	2 854	21,6
Couples sans enfant	2 727	23,5	2 702	22,6	2 965	22,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2022.

En 2019, 13 231 familles sont recensées sur le territoire balbynien. **Une famille sur quatre** est une famille **monoparentale**. Plus de huit sur dix de ces familles monoparentales ont pour chef de famille une femme, **soit 2854 femmes** qui élèvent seules leur(s) enfant(s), c'est-à-dire : plus d'une balbynienne sur dix.

De 2008 à 2019, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 20%. Parmi elles, le nombre femmes à la tête de de familles monoparentales a augmenté de 18%.

La monoparentalité soulève les problématiques de la précarité, de la santé, l'articulation des temps de vie, du suivi scolaire ainsi que du temps de travail.

Tout comme les familles nombreuses, les familles monoparentales se concentrent à 80% dans les quartiers du Centre-Ville (54%) et de l'Abreuvoir (27%). Deux IRIS comptent le plus grand nombre détiennent le plus fort taux de concentration de familles monoparentales :

- **Édouard Vaillant 1** (*Rostand/Camier/Delaune/Pâquerettes*) 10,5% des familles monoparentales balbyniennes, soit 350 familles ;
- **Préfecture 2** (*Chemin Vert / Berlioz*) 12,6% des familles monoparentales balbyniennes, soit 400 familles.

➤ Une sous-représentation des cadres sur le territoire, accentuée chez les femmes

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	20 300	20 652	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	6	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	804	142	0,3	3,5	1,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 086	777	1,1	6,5	2,9
Professions intermédiaires	2 058	2 173	5,8	14,6	5,0
Employés	3 195	5 517	11,1	29,0	12,6
Ouvriers	5 041	1 229	5,8	20,8	10,8
Retraités	2 791	2 644	0,0	0,1	48,9
Autres personnes sans activité professionnelle	5 319	8 169	75,9	25,5	18,5

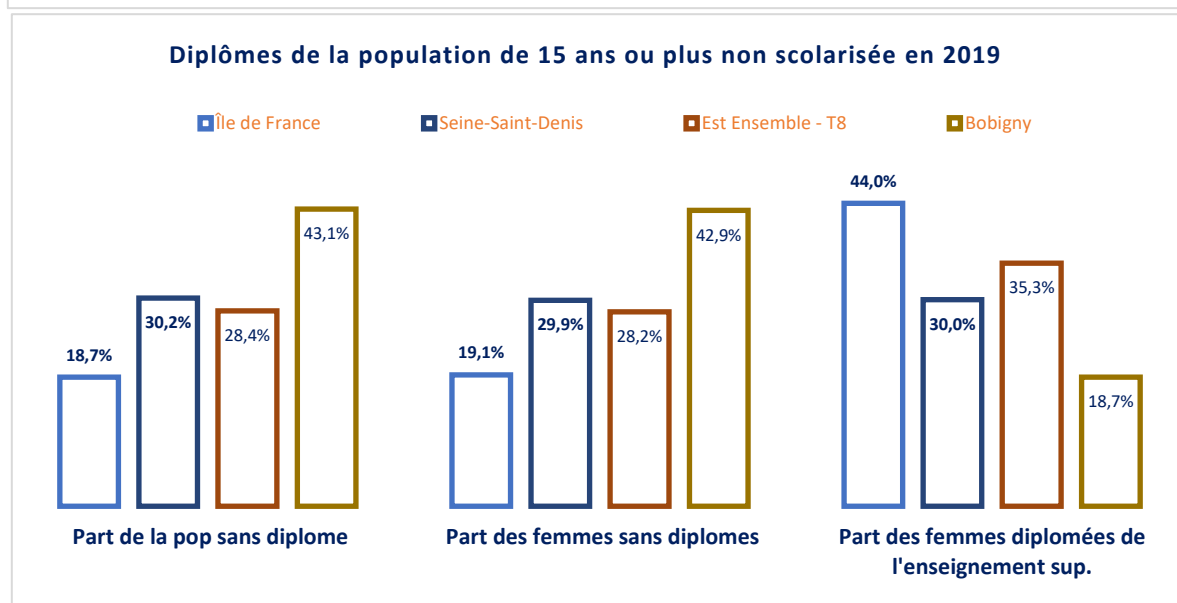
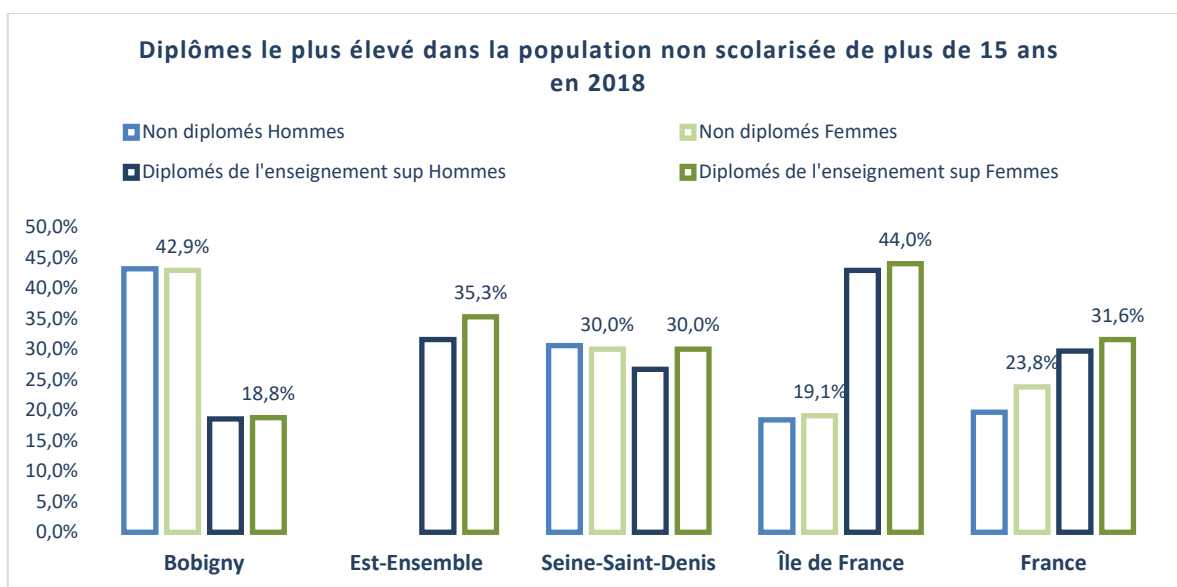
L'essor économique du département lié au phénomène de métropolisation parisien modifie inégalement la situation socio-économique de ses habitants.

Depuis les années 2000, la Seine-Saint-Denis a connu la plus forte croissance nationale en nombre d'emploi (+15 % de 1999 à 2010 et +8% entre 2010 et 2015). Parallèlement, le nombre d'emplois de cadres a cru également, cependant ces emplois hautement qualifiés ne bénéficient pas aux habitants du département, 70 % sont occupés par des non-résidents. C'est proportionnellement quatre fois moins qu'à l'échelon de la métropole et deux fois moins qu'au niveau du département.

Le territoire communal concentre le plus faible taux de cadre dans sa population de toutes les villes d'Est-Ensemble. Il concentre également le plus faible taux de femmes cadres. Les classes plus modestes sont surreprésentées sur le territoire, elles correspondent à près d'un actif sur deux (47,5 % soit 14 084 individus).

Un tiers des balbyniennes et balbyniens âgés de 15 ans ou plus est un ouvrier ou employé (36,5 % soit 14 084 individus), le second tiers est sans activité professionnelle et le dernier tiers est composé des autres catégories socioprofessionnelles (majoritairement retraités et professions intermédiaires).

➤ Diplômes



FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2018

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	34 518	17 191	17 327
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	43,0	43,2	42,9
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,4	5,2	5,6
CAP, BEP ou équivalent	16,8	18,0	15,6
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	16,0	14,9	17,1
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	6,8	6,7	6,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	6,3	5,4	7,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	5,7	6,5	4,8

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

L'emploi est fortement corrélé au niveau d'études, plus le diplôme est élevé plus un individu a de chances de trouver un emploi. Chaque année le nombre de diplômés augmente et protège toutefois de moins en moins tout en éloignant de plus en plus les non-diplômés de l'emploi.

En 2018, plus de quatre individus de plus de 15 ans non scolarisés sur dix ne possèdent aucun diplôme, en Seine-Saint-Denis c'est plus de trois sur dix. Ces taux permettent de répondre en partie à la question : pourquoi si peu d'emplois hautement qualifiés bénéficient aux séquanais-dyonisais ? Ils démontrent l'inadéquation de la demande avec le marché du travail.

Néanmoins il est observé une dynamique de rattrapage dans tout le département, **la proportion des diplômés augmente et particulièrement chez les femmes.**

➤ Des difficultés d'accès à l'emploi amplifiées chez les femmes, particulièrement chez les jeunes

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2019

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	35 286	22 902	64,9	18 076	51,2
15 à 24 ans	7 631	2 371	31,1	1 442	18,9
25 à 54 ans	22 220	17 288	77,8	13 879	62,5
55 à 64 ans	5 435	3 243	59,7	2 755	50,7
Hommes	17 525	12 561	71,7	10 089	57,6
15 à 24 ans	3 892	1 331	34,2	818	21,0
25 à 54 ans	10 931	9 418	86,2	7 770	71,1
55 à 64 ans	2 703	1 812	67,0	1 501	55,6
Femmes	17 761	10 341	58,2	7 987	45,0
15 à 24 ans	3 739	1 039	27,8	624	16,7
25 à 54 ans	11 289	7 870	69,7	6 109	54,1
55 à 64 ans	2 733	1 431	52,4	1 254	45,9

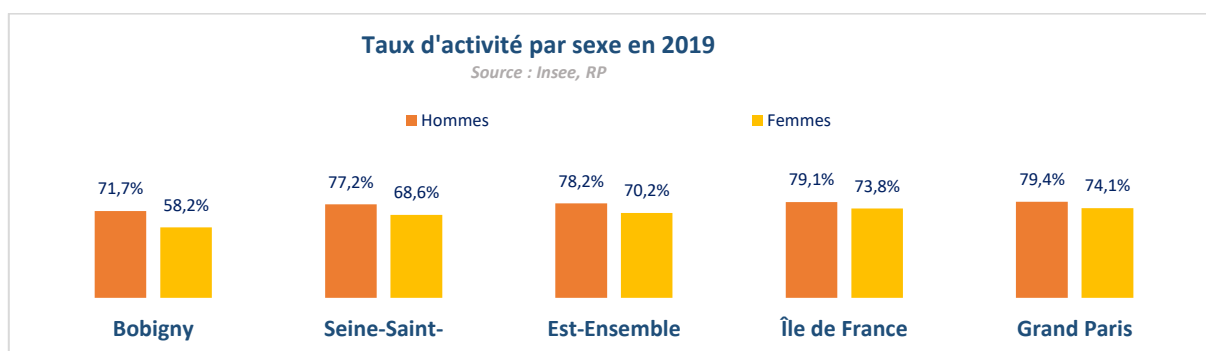
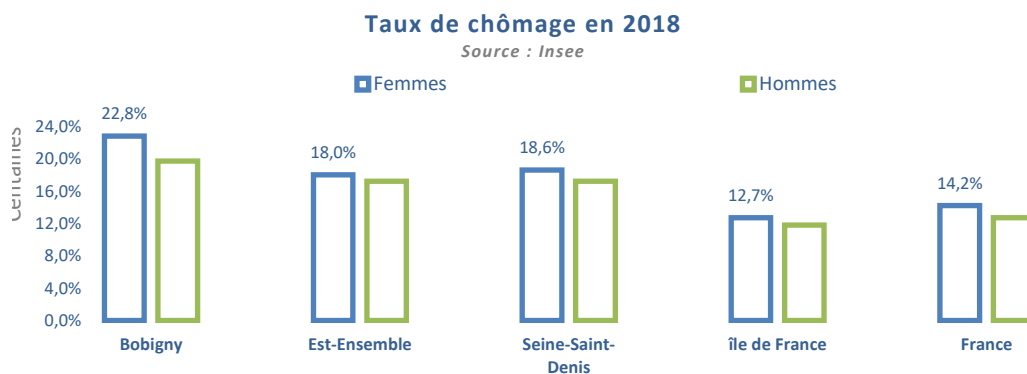
Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	20 300	20 652	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	6	0	0,0	0,0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	804	142	0,3	3,5	1,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 086	777	1,1	6,5	2,9
Professions intermédiaires	2 058	2 173	5,8	14,6	5,0
Employés	3 195	5 517	11,1	29,0	12,6
Ouvriers	5 041	1 229	5,8	20,8	10,8
Retraités	2 791	2 644	0,0	0,1	48,9
Autres personnes sans activité professionnelle	5 319	8 169	75,9	25,5	18,5

Source : Insee, RP2019 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2022.

En 2019 à **Bobigny**, il est constaté un faible taux d'activité et taux d'emploi (**respectivement : 64,9 % et 51,2 %**). Les difficultés d'accès à l'emploi s'accroissent avec l'âge. L'analyse du taux d'activité et celui du taux d'emploi par tranche d'âge révèle de fortes disparités chez les jeunes et les seniors. Les 15-24 ans ont deux à trois fois plus de difficultés d'accès à l'emploi que les 25-54 ans. Si l'on parle de « double peine » pour cette tranche d'âge, « la triple peine » pourrait qualifier la situation des jeunes femmes face à l'emploi.

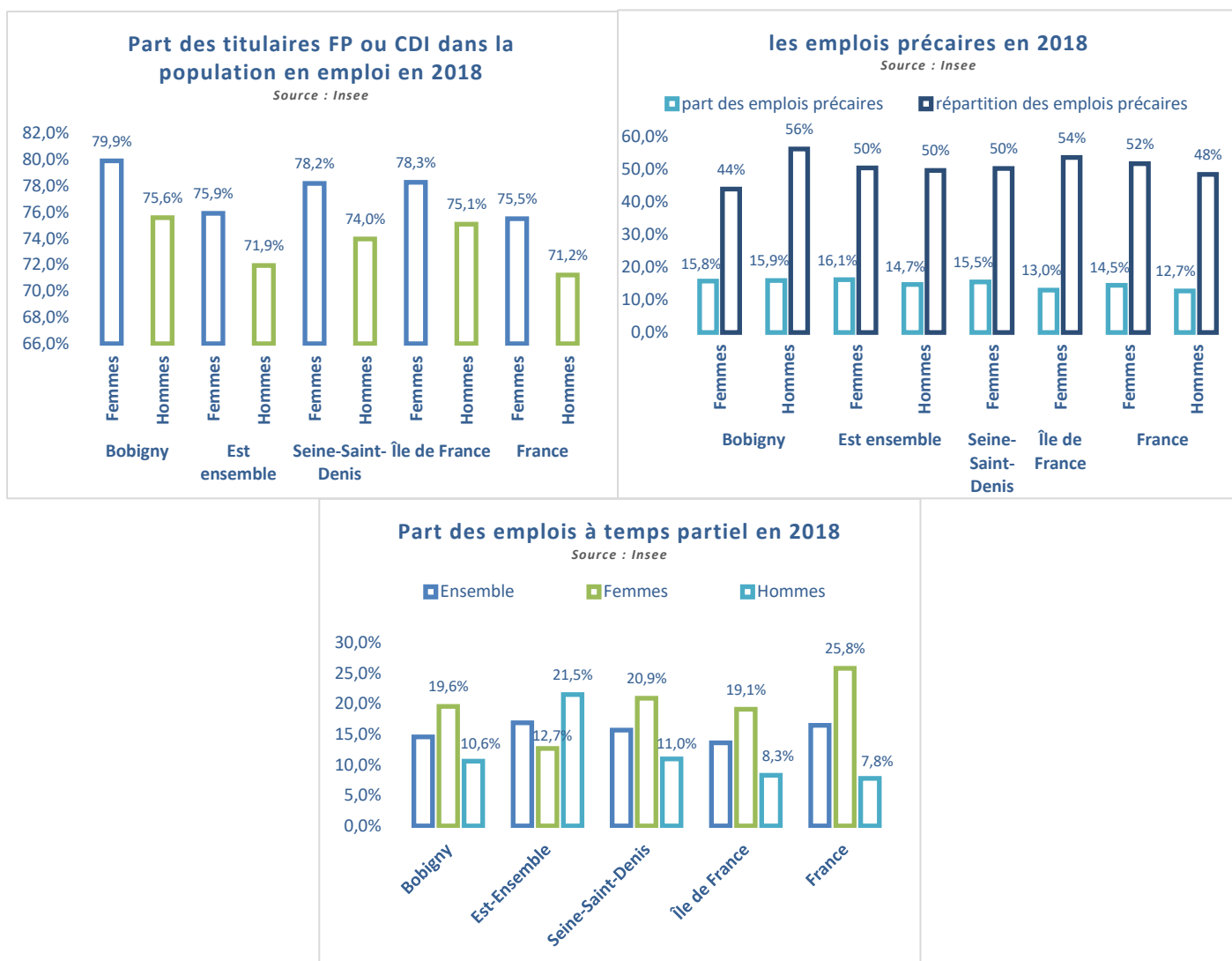


En 2018, le taux de chômage est proportionnellement deux fois plus important à Bobigny qu'au niveau régional (au sens du recensement). **Chez les 15/24 ans le chômage peut toucher quatre femmes sur dix (soit 40,2 %).**

La concentration du nombre de personnes non diplômées, du nombre d'immigrés, du nombre de familles monoparentales sont autant de facteurs cumulatifs qui éloignent une certaine partie de la population de l'emploi. **En effet, lorsque le taux d'emploi est analysé par sexe, 13 points séparent le taux d'emplois des hommes (57,6%) à celui des femmes (45%) à Bobigny.** C'est le plus grand écart constaté parmi les villes d'Est-Ensemble.

A Bobigny, le taux d'emploi des femmes évalué par IRIS varie entre 28,7% (Les vignes 2 : Étoile/ Roland / Prospérité / Comète) et 52,1% (Édouard Vaillant 5 : Abreuvoir/ Groslay / Vienne / Tonnelles / Delaune).

➤ Conditions d'emploi des femmes balbyniennes : des femmes plus exposées au temps partiel



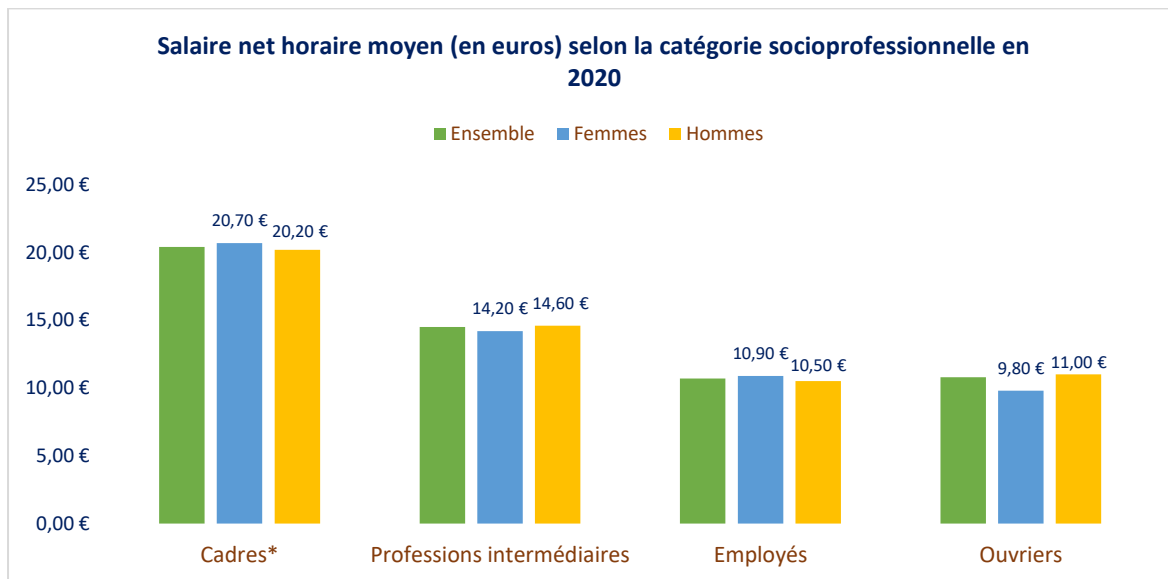
Les femmes sont plus touchées par le chômage, pour autant à Bobigny celles-ci occupent majoritairement des **emplois à durée indéterminée** : en 2018 les femmes représentaient 79,9% des titulaires FP ou CDI et en 2022 elles représentent 82,6% des effectifs, soit **huit femmes sur dix**. Ces chiffres peuvent traduire un potentiel besoin pour les femmes d'occuper un emploi sécurisé.

Cependant, dans toutes les strates observées, **les femmes demeurent majoritaires dans l'occupation d'emploi à temps partiel, qu'il soit subi ou choisi**. En 2018, 19,6% des balbyniennes occupent un emploi à temps partiel, contre 10,6% des balbyniens. En 2022, un emploi sur dix est un emploi à temps partiel (10,3%, soit 952 emplois salariés) à Bobigny. Chez les balbyniennes, le rapport est plus élevé (un emploi sur cinq, soit 1 429 emplois). Si aucune donnée ne permet de différencier les temps partiels choisis des temps partiels subis, le contexte socio-économique semble plus propice aux temps partiels subis sur le territoire communal comme dans le département.

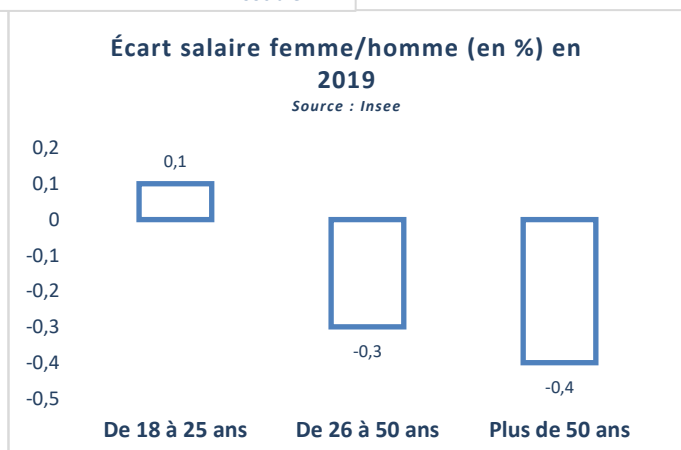
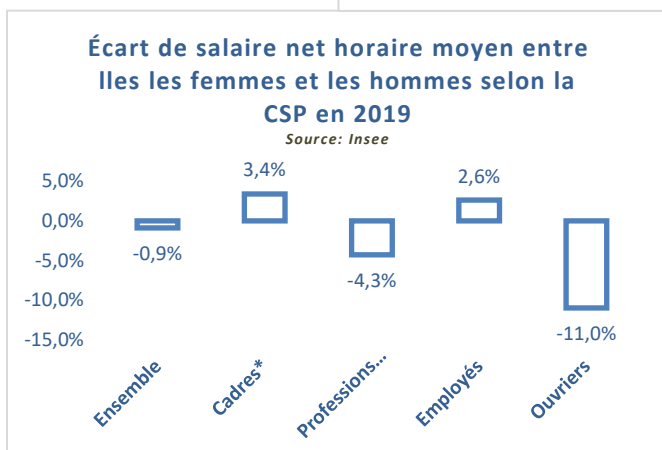
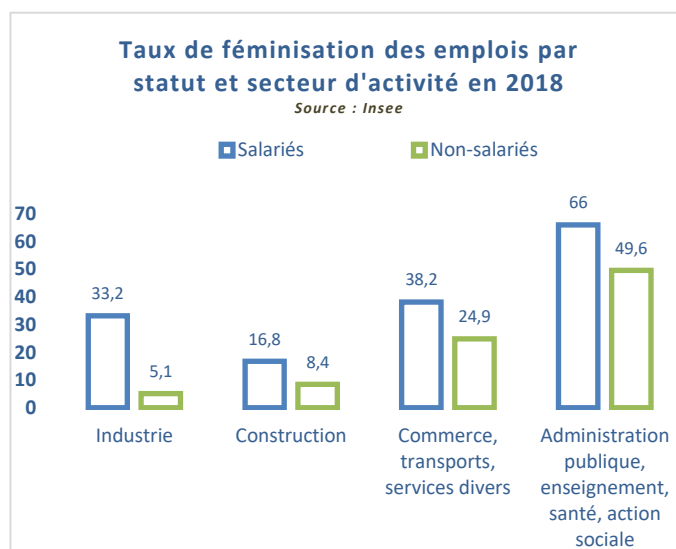
➤ Des inégalités de revenus qui se réduisent lentement

Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes tendent à se réduire d'année en année, cependant les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. La rémunération varie également en fonction de la filière ou le secteur d'activité. Aussi, en France il est constaté que les femmes ont plus tendance à s'orienter vers le médical, le paramédical, le social ou encore le littéraire. Un autre facteur que celui de l'orientation vient impacter la rémunération pour les femmes, il s'agit des interruptions de carrière liées à la maternité.

Corolairement l'articulation des temps de vie conduit majoritairement les femmes à occuper un emploi à temps partiel. Les femmes accèdent moins en nombre aux emplois les mieux rémunérés. Pour finir, **il s'avère également qu'à emploi égal, contrat égal, il demeure en moyenne une différence de 10 % de rémunération qui est inexpliquée.**



L'analyse des données de salaire net horaire moyen montre une inégalité de salaire chez les balbiniennes ouvrières, une catégorie socioprofessionnelle sous représentée chez les femmes à Bobigny.



II. ŒUVRER POUR DES CONDITIONS DE VIE ÉGALITAIRES SUR LE TERRITOIRE BALBYNIEN

1. Promouvoir l'égalité sur l'ensemble du territoire balbynien

- Elaborer un plan d'action transversal en faveur de l'égalité femmes-hommes

La ville a souhaité **renforcer son action** en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes **en élaborant et adoptant un plan d'action**, conformément à la proposition réalisée au Conseil Municipal du 10 février 2022, dans le cadre de la présentation du rapport 2021 dédié au bilan des actions menées par la collectivité en la matière.

Ce plan a été adopté à l'unanimité au conseil municipal du 29 septembre 2022.

Au-delà d'actions ponctuelles, ce plan d'action **vis** à **modifier les pratiques de la collectivité** afin notamment de lutter contre la précarité des femmes, de promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge dans les dispositifs de l'enfance, de promouvoir le matrimoine balbynien, de renforcer les moyens de lutter contre les violences ou encore de développer l'accès au sport.

- Sensibiliser à la visibilité des femmes via les outils d'information et de communication
 - *Visibiliser les femmes dans les outils de communication municipaux*

La ville s'engage, au sein de ses supports de communication, à **visibiliser les femmes par le biais d'une écriture non sexiste, plus égalitaire et plus inclusive** et **d'une meilleure représentation de toutes les femmes**. Le point médian ou le doublet sont ainsi des mécanismes grammaticaux largement pris en compte.



Les journaux balbyniens, interne via « *La Bobine* » ou externe, via « *Bonjour Bobigny* », s'engagent et mettent en valeur les actions portées par la ville.

Bonjour Bobigny n°935 du 3 au 16 novembre 2022

- *Création et diffusion d'une newsletter*

La mission Droits des femmes propose une diversité de temps forts, comme les marches exploratoires, les journées du 8 mars ou du 25 novembre, des tables rondes, etc. La ville de Bobigny a également une scène artistique riche et engagée dans des thématiques mêlant des questions de genre, de migration, d'héritage...

C'est pourquoi, la mission droits des femmes a créé une newsletter dans le but de pérenniser ses liens avec ses partenaires, mais surtout informer des initiatives féministes dans la ville. Trois newsletters mensuelles ont été diffusées depuis le mois de septembre 2022 et à ce jour une cinquantaine de personnes y sont inscrites.

- Promouvoir l'égalité via des évènements dédiés

La collectivité s'engage pour sensibiliser et prévenir les habitants et habitantes aux inégalités et aux violences subies par les femmes. Elle organise, de fait, un ensemble d'évènements autour des journées dédiées.

- *Sensibiliser la population aux inégalités à l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes*



La ville de Bobigny a mis en place un certain nombre **d'actions dédiées à l'égalité entre les femmes et les hommes durant tout le mois de mars 2022.**

- **Exposition « Antoinette, 50 ans plus tard »**, par l'association Pulsar, à l'Hôtel de Ville du 27 février au 10 mars. Cette exposition présentait l'histoire et le devenir des luttes féministes pour les droits des femmes à travers le journal *Antoinette*, premier journal syndical sur les droits des femmes ;



- **Diffusion d'un film-débat** *Les sorcières de l'Orient* réalisé par Julien Faraut le 1^{er} mars, dans le cadre des « Ciné doc » de la bibliothèque Elsa Triolet, en partenariat avec l'Écran nomade. Ce ciné doc a été suivi d'une rencontre avec Sonja Jossifort, spécialiste des rapports de genre et de l'égalité femme/homme au cinéma ;
- **Portraits de femmes balbyniennes et travaillant à Bobigny** diffusés sur tout le territoire afin de favoriser l'investissement de l'espace public par les balbyniennes ;



- **Animations en milieu scolaire sur la thématique de l'égalité filles-garçons** qui se sont concluent par la production d'une vidéo réalisée par les enfants du centre de loisir Simone Veil
- **Spectacle de théâtre « Mon Olympe »** par la compagnie Les Mille Printemps le 8 mars ;
- **Animations associatives sur les marchés balbyniens**, le samedi 5 mars et le dimanche 6 mars ;
- **Organisation d'une table-ronde à destination des femmes bénéficiaires du RSA**, afin de présenter leurs parcours d'insertion ;
- **Organisation de plusieurs animations**, à l'occasion du 8 mars, **au sein de La Maison Des Parents** afin de promouvoir les droits des femmes et les figures féministes : 5 femmes ont pu participer à un temps d'hypno-relaxation et 7 mères ont participé le 8 mars à un petit-déjeuner dédié à la mise à l'honneur de Joséphine Baker et Miriam Makeba, dont une rue de Bobigny porte le nom. Enfin, 11 femmes ont participé à la sortie au Panthéon Paris, notamment au regard de l'actualité de la panthéonisation de Gisèle Halimi ;
- Organisation, le 9 mars, d'une **marche exploratoire au quartier de l'Abreuvoir**, co-pilotée avec le cabinet Le Frene, en charge de l'animation des dispositifs de concertation dans le cadre du renouvellement urbain. L'objectif de ce type de déambulation est de permettre aux femmes de tous les âges de la vie de s'approprier l'espace public, mais aussi de s'exprimer sur leur perception de la sécurité et les manifestations du sentiment d'insécurité, notamment lors de leurs déplacements habituels ;
- **Inauguration de la cour d'école inclusive Delaune.**

- La ville a également décidé de s'engager dans la **lutte contre la précarité menstruelle et inscrire durablement l'égalité au cœur du territoire**. Pour ce faire, il a été installé le premier **distributeur de protections périodiques gratuites** au centre de santé Aimé Césaire. Une **collecte de dons de protections périodiques** a été organisée durant tout le mois de mars, puis redistribuées à l'association Femmes Relais ;
- *Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge à l'occasion de « la journée internationale de la fille »*

Le 19 décembre 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré dans la résolution 66/170 le **11 octobre Journée internationale de la fille**, afin de reconnaître les droits des filles, favoriser leur émancipation et les obstacles particuliers auxquels elles se heurtent de par le monde.

Pour la deuxième année consécutive, des temps d'échange au sein de 3 classes de troisième de la cité scolaire de fille Charles Peguy ont été organisés. Le mois d'octobre 2022 marquant les 50 ans du Procès de Bobigny, il a également été question de revenir sur l'histoire de cet événement, son impact et le rôle essentiel de Gisèle Halimi, citoyenne d'honneur de la ville, pour le droit des femmes à disposer de leurs corps.

- *Commémorer les 50 ans du Procès de Bobigny et la figure de Gisèle Halimi*

L'année 2022 marque les **50 ans du Procès de Bobigny**, événement majeur de la lutte pour les droits des femmes qui a permis, grâce aux combats de Gisèle Halimi et au courage de Marie-Claire Chevalier, de légaliser, trois ans plus tard, le droit à l'avortement.

Plusieurs actions ont été dédiées à cette célébration :

LES 50 ANS DU PROCÈS DE BOBIGNY

- ✱ **Femmage à Marie-Claire Chevalier**, co-organisé avec des lycéens et lycéennes de l'établissement Louise Michel ;
- ✱ **Inauguration de la salle polyvalente de la bibliothèque Elsa Triolet**, rebaptisée salle Gisèle Halimi, le 5 mars 2022 ;
- ✱ **Exposition Le Procès de Bobigny dans le hall de l'hôtel de ville**, du 10 novembre au 6 décembre. Celle-ci retrace l'histoire du combat de **Marie-Claire Chevalier et Gisèle Halimi, figures de la lutte pour le droit à l'avortement en France** ;
- ✱ **« Droits des femmes : 50 ans plus tard, où en est-on du droit à l'avortement ? », soirée de rencontres, débats et spectacles** pour promouvoir les droits des femmes et interroger le droit à l'IVG aujourd'hui en France et dans le monde, le 6 décembre ;

➤ Agir en faveur de la parité des instances citoyennes et démocratiques

- *Instaurer la parité au sein de la Commission Ethique*

La commune de Bobigny a souhaité mettre en place une Commission Ethique, suite à l'adoption de la charte éthique. Cette charte constituait l'un des engagements principaux de la municipalité. Signée par 30 élus, issus des rangs de la majorité, cette charte vise à renforcer les obligations en matière d'éthique pesant sur les élus : déclarations d'intérêts, baisse des indemnités en cas d'absence injustifiée au conseil municipal ou encore démission en cas de condamnation pour certaines infractions.

Au-delà de ces engagements exigeants, **la charte institue une commission composée de balbyniens et balbyniennes tirés au sort, chargée de veiller au respect de ces dispositions et d'émettre des recommandations et des avis** notamment sur les moyens mis à disposition des élus. **Les modalités de désignation des membres doivent notamment viser à atteindre une représentation paritaire entre les femmes et les hommes** au sein des instances consultatives pour que l'instance **soit plus représentative de la population et que cette concertation fasse appel à une vision plus inclusive et plus globale.**

L'instauration de la Commission Ethique a été récompensée par le prix Territoria 2022, dans la catégorie « démocratie implicative ».

- *Instaurer la parité au sein du comité de riverain du centre-ville*

Le comité, institué dans le cadre du projet Cœur de ville, vise à inclure les riverains et riveraines au projet. La composition de ce comité a été pensée de façon paritaire, dans la lignée des préoccupations communales en la matière.

Le choix de l'horaire des séances a été défini en concertation avec les membres du Comité. L'objectif est de lever un des freins à la participation, notamment des femmes puisqu'elles sont encore davantage en charge du « care ».

- *Instaurer la parité au sein de la Commission de suivi du budget participatif*

Composée de 28 balbyniennes et balbyniens ayant déposé un projet au budget participatif, cette commission a pour objectif d'assurer la transparence dans le suivi des projets. La composition de ce Comité a également été pensée de manière paritaire.

Par ailleurs, une des membres du Comité est venue avec son nouveau-né à plusieurs séances.

- *Instaurer la parité au sein des ateliers de concertation seniors*

Préalablement à l'installation du Conseil des aînés en 2023, des ateliers de spectacles-débats organisés à la MC93 ont vocation à interroger les politiques à destination des seniors. Le groupe de 20 personnes a été composé de manière paritaire.

Ainsi, toutes les instances démocratiques mises en place par la Ville sont pensées de manière paritaire et les modalités de fonctionnement visent à favoriser l'égalité dans la participation.

- *Analyser les questionnaires de concertation sous l'angle du genre*

La production de statistiques genrées est un élément essentiel à la bonne compréhension des inégalités. Pour être en mesure de produire ces statistiques, chaque questionnaire de concertation prend désormais en compte la variable « genre » dans l'analyse.

Dans le cadre de la concertation « Un coup de jeunes sur la place », un questionnaire interrogeait les enfants et adolescents habitant le quartier Chemin-Vert sur leur cadre de vie (loisirs, lieux de sociabilité, etc.). L'analyse genrée du questionnaire a notamment mis en exergue des différences notables dans l'utilisation de l'espace public.

2. Agir en faveur de l'égalité dans les pratiques sportives

➤ Promouvoir la mixité des pratiques

- *Une plus faible pratique sportive des femmes en Seine-Saint-Denis*

Si la pratique sportive s'est historiquement constituée pour un public masculin, on observe depuis les années 1960 une féminisation importante des pratiques. Cette féminisation, particulièrement importante ces dernières années, concerne à la fois la pratique de masse mais aussi le haut-niveau. Sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, le taux de pratique d'une activité physique et sportive (APS) est plus faible que sur les autres départements d'Ile-de-France.

En 2019, on constate ainsi que « 51 % des femmes du territoire ont une pratique sportive contre 59 % des femmes résidant en Ile-de-France » (La pratique sportive en Seine-Saint-Denis, Institut Régional de Développement du Sport). L'étude fait également apparaître que la pratique du sport hebdomadaire est corrélée, à l'âge, au niveau de diplômes et à la catégorie socioprofessionnelle : les jeunes diplômés ou cadres sont les plus nombreux à pratiquer (chiffres clés 2019 IRDS).

- *Prendre en compte l'égalité dans les activités proposées*

De fait, le service des sports est attentif à promouvoir l'égalité au sein de chaque dispositif.

A noter que, au sein des activités sportives proposées aux adultes par le service, les femmes sont majoritaires : 124 femmes pour 15 hommes inscrits dans le courant de l'année 2022.

Dans cette lignée, **le club associatif Omnisports ACB** propose 23 disciplines sportives à la population balbyniennes dont 65% sont des féminines de tout âge confondu sur un effectif de 3100 adhérents.

- *Encourager la mixité des pratiques sportives via les associations financées dans le cadre du contrat de ville*

Certaines associations qui portent des projets sur le territoire balbynien dédiés à la mixité des pratiques sportives et à l'accès au sport en faveur des femmes sont financées dans le cadre du contrat de ville. Certains projets sont reproduits ci-après :

- Le **projet de l'association ACAS**, financé à hauteur de 1000 € par la ville, qui vise à proposer des ateliers de danse orientale aux femmes et jeunes filles balbyniennes ;
- Le **projet de l'association Grande Ourse**, financé à hauteur de 4000 € par la ville, qui vise à mettre en place des cours de sport quotidiens et des ateliers sportifs par un coach, en gymnase, au stade de la Motte, au parc de la Courneuve et de la bergère, pour favoriser la pratique féminine ;
- Le **projet de l'association Shoot's sports**, financé à hauteur de 3000 € par Est Ensemble et qui vise à valoriser la pratique du sport féminin dans les quartiers prioritaires.

- Mise en œuvre du mois du « sport au féminin »

Depuis maintenant plusieurs années, la municipalité met à l'honneur la pratique féminine en dédiant une journée au sport au féminin. Cette journée permet de répondre à la problématique du faible taux de pratique féminin sur la ville de Bobigny en mettant en avant pendant toute une journée les possibilités de pratique pour les femmes sur la ville.

Les objectifs sont multiples :

- Lutter contre la sédentarité des femmes ;
- Sensibiliser les femmes sur l'éthique sportive et les valeurs qu'elle véhicule ;
- Favoriser l'intégration des femmes par le sport ;
- Initier des vocations sportives chez le public féminin ;
- Permettre aux femmes de se rencontrer et d'échanger autour d'un projet commun.



Pour l'édition de l'année 2022, le service des sports a souhaité s'inscrire dans le cadre des événements programmés autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et développer l'action.

En effet, l'objectif principal de cette édition a été de déployer cet événement important du calendrier sportif de la ville en innovant et en apportant davantage de contenu pour les femmes participantes. Le but était de mettre en place un événement fédérateur et marquant pour le public féminin balbynien.

En 2022, la journée « sport au féminin » s'est déployée sur quatre samedis du mois de mars et a permis de proposer à la fois des ateliers d'initiation, des stands de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et des tables rondes réunissant des spécialistes de divers sports venus témoigner sur leurs pratiques :

- **Samedi 5 mars – Gymnase Jesse Owens (Centre-ville) :**
 - Nombre de participantes : 12 femmes
 - Activités proposées : Cardio / training – Step – Fitness Kuduro – Session d'auto-massage ;
 - **Table ronde** : Quel intérêt de maintenir une activité physique et sportive régulière ? ;
- **Samedi 12 mars – Salle Marx Jacob (Abreuvoir) :**
 - Nombre de participantes : 26 femmes ;
 - Activités proposées : Yoga / Stretching ;
 - **Table ronde** : Prendre soin de son corps par des gestes simples ;
- **Samedi 19 mars – Gymnase Marcel Cachin (Quadrilatère) :**
 - Nombre de participantes : 22 femmes ;
 - Activités proposées : Football / Handball / Boxe / Self-défense / Badminton ;
 - **Table ronde** : Le rôle des femmes dans le monde du sport de compétition ;
- **Samedi 26 mars – Gymnase Stephan Makowski (Centre ville) :**
 - Nombre de participantes : 51 femmes ;
 - Activités proposées : Step / Boxe / Pilate / Danse orientale / Rugby / Football / Self-défense / Cardio training / Pilates / Zumba ;
 - Présentation des différentes activités sportives proposées par la ville de Bobigny.

Exposants présents : Alké (marque d'habillement) / Ligue de lutte contre le cancer / Herbalife (Nutritionniste – bilan de santé).

3. Agir pour l'égalité dans l'accès aux dispositifs culturels

➤ Le développement d'actions culturelles en faveur de l'égalité

Le service culturel propose une programmation et des actions qui prennent en compte l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, **la culture est un vecteur puissant de promotion de l'égalité et de sensibilisation des publics.**

A ce jour, il n'a pas été développé d'outil d'évaluation de la fréquentation du public par tranche d'âge ou de sexe. Néanmoins, il est probable que les spectacles en soirée sont plus difficilement fréquentés par les familles monoparentales.

Une réflexion est en conséquence en cours à l'horizon de la saison 2022/23 pour proposer des formes (spectacles dans l'espace urbain, spectacles tous publics), des horaires (après-midi en week-end) et des services (garderie pendant les spectacles) facilitant, en particulier pour les femmes et familles monoparentales, l'accès à l'offre artistique de la Ville.

Le service culturel a en conséquence lancé pour la saison 2022/23 une série de dispositifs visant à faciliter l'accès de tous et toutes à l'offre artistique et culturelle, que ce soit au niveau des formes (spectacles gratuits dans l'espace public, spectacles tous publics), des tarifs (tarif famille à 4 €/personne pour tous les spectacles), des horaires (spectacles à destination du jeune public le mercredi en journée, spectacles familiaux le dimanche après-midi) et des services (garderie gratuite proposée sur certains spectacles).

Le recrutement d'une responsable de l'action culturelle a par ailleurs permis la mise en œuvre d'une politique spécifique à destination du tissu social et associatif balbynien, souvent porté par des femmes, favorisant ainsi la participation à la vie culturelle de publics a priori « éloignés » de l'offre municipale.

- *L'égalité intégrée au cœur de la saison culturelle*
 - **La programmation de la Saison culturelle 22/23 propose autant d'artistes femmes que d'artistes homme ;**
 - L'« artiste invitée » de la Saison 22/23, programmée sous différentes formes et mise en avant dans la communication, est une femme (Satchie Noro).
 - Plusieurs spectacles et expositions programmés dans la saison 22/23 promeuvent l'émancipation des femmes : les Matriarches, Def Maa Maa Def, Souad Asla à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes et Roukiata Ouedraogo.
- *L'égalité intégrée à la programmation des partenaires culturels de la ville*

Les deux grands partenaires de la direction culturelle que constituent la MC93 et Canal 93 proposent également de nombreuses initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes. L'« Ecran nomade, dispositif de cinéma itinérant déployé à Bobigny par Est-Ensemble en attendant l'ouverture du nouveau cinéma public du Cœur de ville, propose lui aussi tout au long de l'année une programmation veillant à la mise en valeur du travail de réalisatrices peu exposées et de films traitant de la condition féminine dans le monde.

- *La valorisation des femmes artistes au sein des résidences*

La deuxième édition du programme des résidences artistiques à l'école accueille pour la saison 22/23 trois artistes femmes (sur 5 résidences) qui partageront leur processus de création avec les élèves : Satchie Noro (danseuse et acrobate), Maryam Madjidi (Romancière) et Carole Arcega (Cinéaste).

➤ Promouvoir l'égalité au sein du réseau des bibliothèques

Les actions menées par le réseau de lecture publique de Bobigny résonnent fortement avec la question des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes.

Ces actions se déclinent en 2 axes principaux : ressources et médiation

- *Promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge au sein des collections et prescriptions bibliographiques des bibliothèques*

Les bibliothèques balbiniennes souhaitent mettre en valeur, étoffer et diversifier les fonds de bibliothèques en rendant compte des préoccupations actuelles liées à l'égalité des droits.

Depuis quelques années, à la faveur du mouvement Me Too on assiste à l'émergence d'une riche production éditoriale autour du féminisme et de la situation des femmes dans le monde.

Des textes fondateurs des grandes figures du féminisme (Simone de Beauvoir, Margaret Mead, Gisèle Halimi, Antoinette Fouque, Judith Butler, Monique Wittig) **sont ainsi proposés jusqu'à ceux des représentantes de la nouvelle pensée féministe** (Virginie Despentes, Mona Chollet) **en passant par des études sur les courants actuels : afroféminisme, éco-féminisme...** Il faut ajouter également un nombre considérable de romans, bandes dessinées, livres d'art, périodiques (revue Causette) consacrés aux femmes, au féminisme et la situation des femmes en France et dans le monde : à titre d'exemple cela représente environ 450 ouvrages pour le seul fonds sociologie des femmes.

- **Le fonds DVD fiction** et documentaire est riche également d'une offre très vaste, pour exemple *Les Suffragettes, Papicha, Mon nom est ditoris, Amal...*
- **Il en va naturellement de même pour le secteur jeunesse avec un travail de veille documentaire mené tout au long de l'année qui tient compte également des questions qui se font jour autour de l'égalité filles-garçons.**
- **Par ailleurs, des malles thématiques « filles-garçons » à destination des classes (CP-CE / 6ème-5ème) et des professionnels de l'enfance sont proposées**
- **Des clubs de lecture** : de la maternelle au lycée, des livres de fiction, des documentaires et des bandes dessinées telles que *Culottées* de Pénélope Bagieu, *Persépolis* ou *Broderies* de Marjane Sartrapi, *Noire, la vie méconnue de Claudette Colvin* d'Emilie Plateau sont disponibles en nombre aux enseignants qui souhaitent mener un travail suivi avec leurs élèves.
- **Des sélections et coups de cœur** : tout au long de l'année et de façon régulière, les bibliothécaires mettent en avant des auteurs et des autrices à découvrir ainsi que des sélections thématiques en lien avec les femmes : une auteure à découvrir (Chimananda Ngozy Adichie, Fatou Diome, Maïssa Bey, Laura Kasischke, Leonora Miano Gisèle Halimi, Joyce Carol Oates, Zadie Smith ...) l'Afrique au féminin (les femmes dans le cinéma africain).

- Actions partenariales

Dans un souci de toucher tous les publics et d'assurer une égalité d'accès aux collections et services, les bibliothèques mènent de nombreuses actions de médiation avec des structures accueillants des femmes. Un certain nombre d'entre elles s'inscrivent dans le cadre d'un des axes prioritaires de la ville : la parentalité et la lutte contre l'isolement des familles.

- Animations et programmation

Journée internationale des droits des femmes (8 mars 2022) :

- **Atelier philo sur les relations filles-garçons** pour les 6 ans et plus et leurs parents, animé par l'association *Les Petites lumières*. Mercredi 9 mars. Une quinzaine de participant(e)s.
- **Héroïnes, Temps des histoires animés** par les bibliothécaires pour les enfants à partir de 4 ans, consacrés aux petites héroïnes de la littérature de jeunesse. Mercredi 2 et 9 mars 2022. Environ 15 participants.
- **Inauguration de la salle Gisèle Halimi**, en présence du maire Abdel Sadi et de Claire Dupoizat, élue à la culture et à l'égalité entre les femmes et les hommes (samedi 5 mars 2022).
- **Réédition et diffusion de la sélection Gisèle Halimi** - une sélection de documents et de films sur la figure de cette grande militante pour la cause des femmes.
- **Spectacle familial, Place aux héroïnes** de Thomas Josse et Sophie Anis, Compagnie des Cœurs battants qui retrace le parcours des filles vaillantes, audacieuses et courageuses. Samedi 5 mars 2022. Une quarantaine de personnes présentes.
- **Projection du film documentaire *Les Sorcières de l'Orient*** de Julien Faraut qui raconte l'épopée de l'équipe nipponne féminine de volley-ball surnommée les Sorcières de l'Orient. Cette équipe, composée de jeunes ouvrières amatrices dans cette discipline, remportera pourtant les JO de Tokyo en 1964. Ciné doc suivi d'une rencontre avec Sonja Jossifort, spécialiste des rapports de genre et de l'égalité femme/homme au cinéma. Une dizaine de personnes présentes.
- **Participation à l'hommage rendu à Marie-Claire Chevalier**. Mardi 22 mars 2022. En amont de cet hommage, la bibliothèque a initié et accompagné avec une classe de seconde du lycée Louise Michel **le projet de création d'un podcast autour de la figure de Gisèle Halimi et sur la question de l'avortement**. Pour mener à bien cette réalisation, la classe a bénéficié de la présence d'Eva Tapeiro du collectif de journalistes La Friche en résidence à la bibliothèque.

Secteur jeunesse

Les « Rendez-vous du mercredi » à destination des 8-12 ans sont des moments privilégiés de sensibilisation, d'échanges **qui se veulent mixtes autant que possible autour d'enjeux sociétaux majeurs et notamment des questions autour de l'égalité femmes-hommes et des stéréotypes sexistes**. Y sont programmés des ateliers philo, scientifiques, numériques.

Secteur adulte

- **Publication d'une sélection *Un corps à soi (Juin 2022)*** qui propose un ensemble de documents (plus de 100 références : romans, bandes dessinées, essais, films de fiction et documentaires) qui explorent les événements corporels qui rythment le corps des femmes : de la puberté à la ménopause, de la honte adolescente à la découverte de la jouissance, de l'expérience de la maternité aux ravages des violences sexistes et sexuelles. Cette publication a vocation à être proposée de façon pérenne au public de la bibliothèque.
- **Un spectacle *Gisèle Halimi, autrice*** mis en scène par Mylène Bonnet dans le cadre des journées du Matrimoine (**Samedi 17 septembre 2022**).
- **Une résidence de l'autrice Mathilde Janin (Septembre 2022- Juin 2023)**. Ecrivaine, journaliste musicale et traductrice, Mathilde Janin entame un projet d'écriture dans lequel les motifs de l'urbanisme, de l'écoféminisme, mais aussi des naissances serviront de fil rouge tout au long de cette année. Au programme : ateliers d'écriture, club de lecture, cartes blanches et collectages de récits...

- **Une exposition photographique : *Les Matriarches* de Nadia Ferroukhi (8 novembre 2022 - 28 janvier 2023. Bibliothèque Elsa Triolet**

Depuis plus de 10 ans, la photographe Nadia Ferroukhi parcourt le monde à la rencontre de communautés de femmes qui détiennent des pouvoirs clés. Elle raconte ses voyages en immersion du Kenya à la Chine en passant par l'île d'Ouessant. Cette exposition propose une sélection de photographies qui abordent le quotidien de ces femmes.

Autour de cette exposition, **une lecture, *Le chœur des femmes*** mise en voix par les bibliothécaires (jeudi 1^{er} décembre 2022). Des textes de femmes et/ou sur des femmes puissantes, résistantes, culottées, déroutantes, inspirantes. Environ 20 personnes.

- Promouvoir la mixité des pratiques de musique et de danse

La surreprésentation des élèves filles est habituelle dans les conservatoires, en particulier pour la danse. En effet, **les pratiques s'inscrivent dans un système genré et une construction sociale influencée par les stéréotypes de genre.**

Sur les 840 élèves inscrits au conservatoire pour l'année scolaire 2022/2023, **75% de ces élèves sont des filles. La forte proportion des élèves filles dans les conservatoires est tout à fait habituelle, en raison de la perception des pratiques artistiques qui y sont enseignées souvent perçues**, chez les enfants et les adolescents, **comme peu valorisantes pour les garçons, relativement aux représentations de genre et de virilité.** La présence des filles est de ce point de vue écrasante dans les disciplines chorégraphiques. Toutefois, plus les élèves sont âgés, plus cette disparité tend à s'amoinrir, en musique et en théâtre.

Le travail sur ces représentations suppose un projet fort, sur la durée. Sur le contenu des cours, notamment de formation et de culture musicale, un programme spécifique sur les femmes compositrices etc...

S'agissant du corps professoral, la part des femmes a diminué au cours des années. **Elles représentent environ 60% de l'effectif des enseignants.** Une plus grande représentation des hommes parmi les professeurs peut, certes à la marge, contribuer à modifier la perception de genre de ces pratiques, même si elles sont sans doute prisonnières du caractère « virtuose » du soliste masculin. En revanche, sur les conservatoires d'Est-Ensemble, seulement un Etablissement est dirigé par une femme.

4. Œuvrer pour l'inclusion des femmes dans les espaces publics

Aujourd'hui encore, les femmes et les hommes n'ont pas le même usage des espaces publics, aménagés de manière inégalitaire. Dans certains espaces et à certaines heures, les femmes sont moins présentes et moins visibles.

Le sentiment des femmes au cœur de la cité provient d'un ensemble de facteurs et peut entraîner des conséquences négatives, telles que des stratégies d'évitement, un stress lié à la circulation dans certains espaces à certains moments, ou encore le repli sur soi. L'évitement de l'espace public peut alors être considéré comme une façon de mieux contrôler le risque.

L'espace public devient alors source d'inégalités profondes. L'étude de la mobilité démontre, en effet, des inégalités dans l'occupation de l'espace public. Les femmes effectuent souvent de petits trajets, en transport en commun, les bras chargés. Les hommes, eux, sont souvent plus amenés à utiliser leur voiture¹⁶.

Face à ce constat, la collectivité a décidé de s'engager en faveur de l'inclusion des femmes dans l'espace public.

- Promouvoir le matrimoine balbynien

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Bobigny a souhaité promouvoir l'inclusion des femmes dans l'espace public en mettant en lumière le matrimoine du territoire. Cette action vise également à s'inscrire dans l'héritage de Gisèle Halimi et de son action militante à travers notamment la lutte pour le droit à l'IVG.

Les journées du matrimoine 2022 ont ainsi été organisées les 17 et 18 septembre 2022 et portées conjointement par la Mission Droits des femmes et le service des Archives communales. Quatre actions phares ont été portées :



- **Première déambulation sur le matrimoine dans la ville**, avec un guide-conférencier. Cette action a permis de mettre en valeur les réalisations des femmes sur le territoire ;
- **Lecture publique de l'œuvre littéraire de Gisèle Halimi**, matrimoine immatérielle, mise en scène par **Mylène Bonnet** à la Bibliothèque Elsa Triolet, le 17 septembre. Cette action a attiré une quarantaine de personnes et a reçu un excellent accueil ;
- Conception d'un **poster intitulé « Le matrimoine ou l'héritage des femmes à Bobigny »**. Ce dépliant permet de recenser la contribution des femmes aux biens culturels, matériels et immatériels de la ville ;
- **Exposition « Notre matrimoine » de l'association « Femmes solidaires »** qui invitait – au travers de 18 panneaux – à la découverte de figures féminines peu ou pas connues.

¹⁶ Etude de littérature internationale - Centre de Documentation sur la Politique de Genre ; « Femmes et espaces publics » Amazonie 20, 2015 ; « Espace public, genre et sentiment d'insécurité » Garance, 2012

Les archives communales, en partenariat avec d'autres secteurs, ont ainsi mis en valeurs plusieurs femmes artistes :

- Journées du matrimoine et du patrimoine : la compagnie LA KESTAKABOCHE (Mylène Bonnet, metteuse en scène et une comédienne) ; intervention/rencontre de l'architecte Iwona Buczkowska ; la graphiste Anne Hermal pour le poster « Le matrimoine ou l'héritage des femmes à Bobigny » ; la Compagnie Acontratempo (Emily Lomni, metteuse en scène et Capucine Derval, comédienne) ; diffusion de la création sonore sur le collège Pierre-Sémard (Claire Gausse, documentariste et réalisatrice).
- Commémorations : 17 octobre 61 (Djoar Baoudj, artiste et poétesse).

Pour 2023, les archives communales ont pour objectif d'approfondir les actions menées pour visibiliser les femmes dans la ville et l'égalité femmes-hommes, par exemple en élaborant un budget genré, en étudiant le rôle des femmes dans les guerres ou en approfondissant la recherche sur l'inventaire du matrimoine de la ville.

- Inclure les femmes dans les espaces publics et faciliter leur réappropriation
- *Favoriser l'appropriation de l'espace public via les marches exploratoires*

L'usage de l'espace public répond à des codes sexués. Les hommes et les femmes ne se déplacent pas de la même façon dans la ville, n'utilisent pas les mêmes lieux, n'y ont pas les mêmes rôles, ne sont pas exposés aux mêmes difficultés. Les questions sécuritaires ne se posent pas de la même façon pour les femmes et pour les hommes, de jour et de nuit. Elles et ils abordent l'espace urbain de façon différente.



Il a été décidé de mettre en place des marches exploratoires qui poursuivent quatre objectifs :

- Renforcer l'appropriation par les femmes de l'espace public y compris les collégiennes et lycéennes ;
- Favoriser la libre circulation des citoyennes dans leur quartier et le partage de l'espace public ;
- Développer l'intérêt porté par les habitantes du quartier à leur environnement urbain quotidien dans une perspective d'amélioration de leur cadre de vie ;
- Identifier sur le terrain les causes sociales, environnementales et urbanistiques du sentiment d'insécurité et apporter des solutions d'amélioration.

La première marche s'est déroulée à l'occasion du 25 novembre 2021 et avait permis d'étudier deux tracés : une première portion au départ de l'école Simone Veil et une seconde au départ du métro Pablo Picasso. Chaque tracé a permis d'étudier plusieurs points d'arrêts et d'élaborer un diagnostic concerté. Une quinzaine de participants et participantes ont participé à la marche, dont 8 résidents à Bobigny.

Une seconde marche s'est déroulée le 9 mars 2022, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes. Celle-ci a été organisée à l'initiative du cabinet le Frêne, dans la perspective de la réhabilitation des logements du parc HLM de Seine-Saint-Denis Habitat de la cité de l'Abreuvoir : le cabinet souhaitait accorder une attention particulière aux usages que font les habitantes locataires des espaces extérieurs, par le biais d'un diagnostic de terrain, menés par un groupe de femmes dans leur quartier d'habitation.

De manière générale, cette démarche partenariale visait à **favoriser la (ré)appropriation de l'espace public par les femmes et les jeunes filles - collégiennes et lycéennes - à leur donner la parole et leur permettre d'occuper l'espace public autrement que pour les fonctions qui leur sont habituellement assignées** : trajet domicile-travail, course, écoles... Cette marche exploratoire a permis de développer leurs participations directes à la vie citoyenne de la ville et aux instances de concertation et de consultation, notamment celles liées aux projets urbains du territoire (NPNRU de Paul Éluard, Abreuvoir, Cœur de ville etc.). **Une vingtaine de femmes** se sont présentées en début de parcours ou bien au cours de la marche.

- *Etudier l'utilisation de l'espace au sein de la cour d'école du groupe scolaire Delaune et réaménager l'espace*

Dans le cadre du projet dédié à la cour du groupe scolaire Delaune, **un réaménagement des espaces a été proposé, prenant en compte les préoccupations d'égalité entre filles et garçons**, selon les principes de la cour OASIS (extrait cahier de recommandation du CAUE de Paris) :

- Remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants et des adolescents. Il s'agit de concevoir des espaces qui permettent l'épanouissement personnel et le développement moteur, psychologique et social de chacun, dans les meilleures conditions.
- Lutter contre et s'adapter au changement climatique, dans une logique de sobriété, de préservation de la santé de tous et pour une qualité de vie urbaine soutenable.
- Sensibiliser adultes et enfants au respect de l'environnement et des autres, par une relation quotidienne et durable avec des espaces naturels et dans un cadre partagé.

Auparavant, un terrain de sport occupait la majorité de la surface de la cour de récréation alors que d'autres marquages au sol type marelle étaient dans un recoin. La création d'un accès sécurisé au square attenant au groupe scolaire, constitué d'un terrain multi-sports, a permis de déporter l'activité de jeux de ballons. **L'objectif** n'étant pas de bannir la pratique du football à l'école, qui encadré permet plus aisément aux filles de jouer, mais **d'éviter que les garçons dominent l'espace physique de la cour de récréation dès le plus jeune âge, obligeant les filles, se réunissant généralement en plus petits groupes** et priorisant des jeux où la compétition et l'agressivité ne sont pas valorisées, à utiliser les marges et les recoins de la cour.

L'espace de cour transformé a vocation à être le support de jeux, d'apprentissages, de découvertes et de rencontres. Et cela, en temps scolaire et périscolaire, mais également lors des moments d'ouverture aux quartiers, pour développer de nouveaux usages et favoriser le lien social. **En ce sens, il a été question de redéfinir les activités proposées pour favoriser des occupations mixtes voire libres.** Celles-ci favorisent les échanges et rencontres, plus en lien avec la nature. Les activités retenues en concertation avec les enfants sont plus diversifiées : échiquier et petits chevaux grandeur nature, labyrinthe, cible, marelle triple, ainsi que des activités dans les espaces verts avec un tunnel végétal et des modelés de terre, dans un espace maintenant boisé, type balade en forêt.

Il est prévu de rénover une cour de récréation par an, alternant écoles maternelle et élémentaire. 2023 concernera l'école maternelle Louis Pasteur.

- *Inclure les femmes dans les espaces publics par la toponymie*

L'inclusion des femmes dans l'espace public implique également de les visibiliser via les noms de rue et les dénominations de différents bâtiments. Par là même, **la ville valorise et visibilise les femmes dans l'Histoire.**

En 2008, un travail sur la toponymie balbynienne avait conclu que sur 286 rues à Bobigny, 120 portait des noms d'hommes (42 %) et 15 portaient des noms de femmes (5 %). Pour ce qui est des établissements publics, on comptait 9 noms de femmes :

- **Anne Franck** : née le 12 juin 1929 à Francfort-sur-le-Main en Allemagne sous la République de Weimar, et morte en février ou mars 1945 à Bergen-Belsen en Allemagne nazie, est une adolescente de confession juive, rendue tristement célèbre par la publication post-mortem de son journal intime.
- **Louise Michel** : née le 29 mai 1830 à Vroncourt-la-Côte et morte le 9 janvier 1905 à Marseille, est une militante féministe, figure majeure de la Commune de Paris.
- **Marthe Tesson** : née le 22 janvier 1892 au Havre et morte le 23 décembre 1971 à Paris, est une ouvrière métallurgiste et résistance française, élue deuxième adjointe au conseil municipal de Bobigny en 1925, période à laquelle le vote et l'éligibilité des femmes sont encore illégaux.
- **Marie Curie** : née Maria Salomea Skłodowska le 7 novembre 1867 à Varsovie et morte le 4 juillet 1934 à Passy, est une physicienne et chimiste française. Elle est la première femme à avoir reçu le prix Nobel en 1903 et reste à ce jour la seule à en avoir reçu deux.
- **Annie Fratellini** : née le 14 novembre 1932 à Alger et morte le 1^{er} juillet 1997 à Neuilly-sur-Seine, est une clown, chanteuse et actrice française, elle créé avec son mari Pierre Etaix l'École nationale du Cirque en 1974, aujourd'hui installée à Porte de la Villette.
- **Danielle Casanova** : née Vincentella Perini le 9 janvier 1909 à Ajaccio et morte le 9 mai 1943 en déportation à Auschwitz, est une militante communiste et résistante française, qui a fondé l'Union des jeunes filles de France en 1936.
- **Olympe de Gouges** : née le 7 mai 1748 à Montauban et morte guillotinée le 3 novembre 1793 à Paris, est une femme de lettres française, considérée comme l'une des pionnières du féminisme pour sa rédaction en 1791 de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*.
- **Elsa Triolet** : née Ella Yourievna Kagan le 12 septembre 1896 à Moscou et morte le 16 juin 1970 à Saint-Arnoult-en-Yvelines, est une femme de lettres et résistance française. Elle est la première femme à obtenir le prix Goncourt en 1945.
- **Albertine Tchélibi** : née à Paris le 14 mars 1937, est une enfant juive résidant à Bobigny. Elle est déportée au camp de Drancy le 9 février 1943 puis à celui d'Auschwitz où elle y est assassinée.

Depuis, l'espace public balbynien s'est enrichi de 17 noms de femmes :

- **Muriel Hurtis** : née à Bondy le 25 mars 1979, est une athlète française spécialisée du sprint, championne du monde du relais 4 x 100 mètres en 2003.
- **Miriam Makeba** : née le 4 mars 1932 à Johannesburg et décédée le 9 novembre 2008 à Castel Volturno en Italie, est une chanteuse et figure du mouvement anti-apartheid. Elle est la première sud-africaine à obtenir un Grammy Award en 1966.
- **Oum Kalsoum** : née à Ṭamāy al-Zahāyira le 18 décembre 1898 et morte au Caire le 3 février 1975, est une actrice, chanteuse et musicienne égyptienne. Surnommée « l'Astre de l'Orient », elle est considérée par beaucoup comme la plus grande chanteuse du monde arabe.
- **Gisèle Halimi** : née le 27 juillet 1927 à La Goulette en Tunisie et morte le 28 juillet 2020 à Paris, est une avocate, militante féministe et femme politique. Elle est la seule avocate signataire du manifeste des 343 de 1971. Elle est notamment connue pour avoir défendue Marie-Claire Chevalier en 1972 lors du Procès de Bobigny, accusée avec trois autres femmes d'avortement illégal. Cet événement contribue trois ans plus tard à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (loi Veil, 1975).
- **Juliette Drouet** : née à Fougères le 10 avril 1806 et morte à Paris le 11 mai 1883, est une écrivaine et comédienne française, compagne de Victor Hugo.
- **Joséphine Baker** : née le 3 juin 1906 à Saint-Louis aux Etats-Unis et morte le 12 avril 1975 à Paris, est une actrice, chanteuse, danseuse, meneuse de revue et résistante. Elle est également une figure de la lutte contre le racisme et l'émancipation des personnes noires, en particulier en soutenant le mouvement américain des droits civiques. Le 28 août 1963, elle se tient au côté de Martin Luther King et est la seule femme à prendre la parole depuis le Lincoln Memorial.
- **Frida Kahlo** : née le 6 juillet 1907 dans la délégation de Coyoacán (Mexico) et morte au même endroit le 13 juillet 1954, est une artiste peintre, figure féministe du XX^e siècle.

- **Sophie Germain** : née le 1^{er} avril 1776 et morte le 27 juin 1931 à Paris, est une mathématicienne, philosophe et physicienne française. Elle obtient le Grand prix des sciences mathématiques en 1815 pour ses travaux sur les surfaces vibrantes.
- **Julie-Victoire Daubié** : née le 26 mars 1824 à Bains-les-Bains et morte le 26 août 1874 à Fontenoy-le-Château, est une journaliste française, militante des droits des femmes. Elle est la première femme à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat à Lyon en 1861 et la première à l'obtenir. C'est aussi la première licenciée des lettres de l'Université Paris-Sorbonne en 1871, à l'époque où les cours ne sont pas ouverts aux femmes.
- **Renée Fèvre** : née le 14 novembre 1907 et morte le 15 janvier 2003, est une Juste parmi les nations, résidente de Bobigny qui a caché deux enfants juifs durant la Seconde Guerre mondiale.
- **Adrienne Bolland** : née le 25 novembre 1895 à Arcueil et morte le 18 mars 1975 à Paris, est une aviatrice et résistante française. En 1920, elle est la première femme à effectuer la traversée de la cordillère des Andes.
- **Marguerite Yourcenar** : née le 8 juin 1903 à Bruxelles et morte le 17 décembre 1987 à Bar Harbor dans l'État du Maine, est une femme de lettres et académicienne française. Elle est aussi la première femme élue membre de l'Académie française en 1980.
- **Maria Callas** : née le 2 décembre 1923 à New York et morte le 16 septembre 1977 à Paris, est une cantatrice grecque, icône du XXe siècle.
- **Simone Veil** : née Jacob le 13 juillet 1927 à Nice et morte le 30 juin 2017 à Paris, est une magistrate et une femme d'État française. Elle est une survivante du camp de déportation Auschwitz où elle perd son père, son frère et sa mère. En 1974, elle est nommée ministre de la Santé et est chargée de faire adopter la loi dépénalisant le recours à l'IVG. Elle apparaît dès lors comme une icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France. Elle devient ensuite la première présidente du Parlement européen.
- **Christine de Pisan** : née à Venise en 1364 et morte au monastère de Poissy vers 1430, est une philosophe et poétesse française de naissance italienne. Elle est considérée comme la première femme écrivaine de langue française ayant vécu de sa plume. Son érudition la distingue des écrivains de son époque, hommes ou femmes. Veuve et démunie, elle dut gagner sa vie en écrivant.
- **Henriette-Marie-Sarah Bernhardt** : née à Paris le 22 ou 23 octobre 1844 et morte dans la même ville le 26 mars 1923, est une actrice, peintre et sculptrice française. Elle est considérée comme l'une des plus importantes tragédiennes françaises du XIXe et du début du XXe. Première « étoile » internationale, elle est la première comédienne à avoir fait des tournées sur les cinq continents.
- **Christiane Desroches Noblecourt** : née Christiane Desroches le 17 novembre 1913 à Paris et morte le 23 juin 2011 à Sézanne, est une égyptologue française. Première femme nommée au poste de pensionnaire de l'Institut français d'archéologie orientale. Elle est également la première femme à diriger un chantier de fouilles en 1938. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle fait partie de la Résistance, et met à l'abri en zone libre les trésors du département égyptien.

Afin de dénommer les espaces publics du futur Cœur de ville, la municipalité a souhaité lancer un appel à idées auprès des Balbyniennes et Balbyniens, en juin 2022. 6 dénominations de voies étaient à définir.

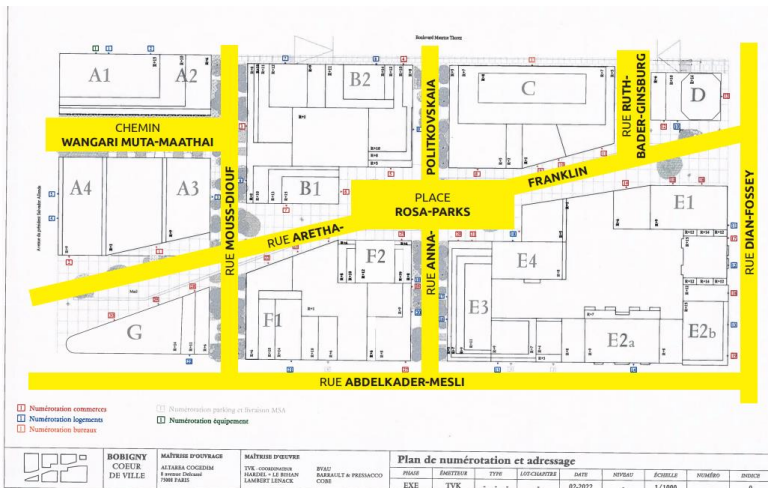
Fidèle à ses engagements pour l'égalité et la mixité, la municipalité a souhaité privilégier des noms de femmes. En effet, **en 2018 elles ne représentaient que 6% des noms de rue en France.**

Il a ainsi été proposé de nommer les espaces publics du nom de femmes connues pour leur engagement en faveur de l'environnement ou des droits humains.

Les noms retenus par le Conseil municipal suite à cet appel à idées sont les suivants :

- **Rosa Parks** : en refusant de céder sa place à un passager blanc, elle est devenue l'une des figures de la lutte contre la ségrégation raciale.

- **Aretha Franklin** : chanteuse et militante pour les droits civiques, elle est considérée comme l'artiste afro-américaine la plus influente du XXe siècle.
- **Ruth Bader-Ginsburg** : elle est la deuxième femme à intégrer, en 1993, la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique, où elle s'illustre pour ses positions progressistes.
- **Anna Politkovskaïa** : journaliste et militante pour les droits humains, elle est connue pour son opposition à la politique de Vladimir Poutine. Elle a été assassinée en 2006 et reste un symbole pour les démocrates et pacifistes russes.
- **Dian Fossey** : primatologue, elle jouera un rôle essentiel dans la connaissance des grands singes, avant d'être assassinée pour son engagement pour la sauvegarde des gorilles.
- **Wangari Muta-Maathai** : biologiste, elle s'engage contre la déforestation au Kenya. Surnommée « la femme qui plantait des arbres », elle a reçu le prix Nobel de la Paix pour sa contribution en faveur du développement durable, de la démocratie et de la paix.



Cet ajout de 7 noms féminins sur le Cœur de ville permettra à la Ville de Bobigny de passer la barre des 10 % (11,2 %), soit 5 points de plus que la moyenne nationale.

III. AGIR EN FAVEUR DE L'ÉMANCIPATION DES FEMMES ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Agir en faveur de la conciliation des temps de vie personnel et professionnel, notamment via le développement des moyens d'accueil des enfants de moins de trois ans et œuvrer contre la précarisation des femmes favorise leur émancipation.

Selon l'INSEE, « *Si la durée totale consacrée au travail domestique et au travail professionnel est proche en moyenne entre hommes et femmes, sa répartition entre les deux composantes demeure très inégale entre les sexes. (...) Le temps passé par les pères à s'occuper de leurs enfants a certes augmenté sur les dix dernières années, mais les femmes s'en occupent plus également, si bien que les inégalités selon le sexe restent inchangées.* »¹⁷.

De fait, les actions portées par la collectivité en la matière sont des **leviers importants de la lutte pour l'émancipation des femmes.**

1. Actions en faveur du développement des moyens d'accueil des enfants de moins de 3 ans pour faciliter l'articulation des temps de vie

Les modes d'accueil du jeune enfant contribuent à promouvoir le principe constitutionnel d'égalité. **Ils favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes en favorisant l'émancipation des femmes, en luttant contre la charge mentale et en facilitant l'articulation des temps de vie personnels et professionnels.** Ils permettent aussi aux parents de pouvoir se consacrer à la formation professionnelle, à l'emploi ou à son maintien.

- *Accompagner le retour à l'emploi/la formation des familles*

La Ville de Bobigny gère 2 multi-accueils de 40 et 25 berceaux respectivement dénommées Danielle Casanova et Tony Lainé :

- Depuis 2019, le multi -accueil Casanova est labélisé AVIP, à Vocation d'Insertion Professionnelle¹⁸ pour 8 places. Ce travail se fait en lien avec la SCOOP E2S, coopérative qui gère un multi-accueil de 21 berceaux à l'Étoile. Ils sont spécialisés dans le domaine de la réinsertion et pilotent les 3 réunions de la commission spécialisée AVIP dans l'année.
- Depuis septembre 2022, le multi-accueil Tony Lainé est également labélisée AVIP pour 5 places, toujours dans une démarche proactive de coller aux besoins des familles en recherche active d'emploi ou de formation.

- *Accroître les places en crèche*

L'attribution des places en crèches publiques intègre les inégalités entre les femmes et les hommes. Le critère de monoparentalité est analysé au titre de la situation familiale, ce qui permet aux familles d'obtenir une plus grande probabilité (mais non une priorité) d'obtenir une place en crèche.

Données chiffrées pour l'année 2022 sur nos crèches municipales :

- Crèche familiale Olympe De Gouges : 26 Filles et 36 Garçons
- Crèche multi-accueil Casanova : 47 Filles et 38 Garçons
- Crèche multi-accueil T. Lainé : 44 Filles et 35 Garçons

En tout, sur des accueils réguliers et occasionnels, **la ville de Bobigny accueille 135 garçons et 140 filles.**

¹⁷ Femmes et hommes - Regards sur la parité - Édition 2012

¹⁸ Un contrat est signé entre la crèche, le parent et un accompagnateur social (services municipaux de type Social, RSA ou CCAS ou services de l'Etat comme Pôle Emploi) dans le but d'accompagner les familles vers le retour à l'emploi ou à la formation.

Afin d'accroître son offre d'accueil du jeune enfant, la collectivité a tissé plusieurs partenariats avec des acteurs associatifs gestionnaires de crèches :

- **La Maison Kangourou**, acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, gère la crèche des enfants du personnel du Centre de Médecine Physique et de Réadaptation, comprenant 40 places dont 28 en partenariat avec la Ville. Cette structure a ouvert ses portes en octobre 2011. Elle accueille 40 enfants dont les places sont réservées par les communes environnantes, les entreprises et les ministères. Elle se compose de 3 espaces de vie et d'un jardin. Cette crèche est soutenue par la Caisse d'Allocation Familiale et la ville de Bobigny. En septembre 2022, la Maison Kangourou a ouvert sur le quartier écocité, une nouvelle structure de 57 berceaux dont 45 en partenariat avec la ville et le reste en crèche d'entreprise.
La subvention de la ville de Bobigny pour les 2 structures de la Maison Kangourou s'élève à **260 692 €, en 2022.**
- **L'association Sœur Emmanuelle (ASMAE) gère un centre maternel et une crèche familiale nommée « L'Île aux enfants »**, comprenant 29 places dont 12 en partenariat avec la Ville. **Ces Établissements d'Accueil Mère-Enfant reçoivent des femmes enceintes et des mères avec des enfants de moins de 3 ans.** Des mères avec des enfants de plus de trois ans peuvent aussi être accueillies, si elles sont enceintes ou si le plus jeune a moins de trois ans. Il s'agit de femmes majeures ou mineures, isolées et en difficulté (notamment victimes de violences conjugales) et qui ont besoin d'un soutien pédagogique, psychologique et matériel.
La subvention de la ville de Bobigny pour ASMAE s'élève à **87 598 € en 2022.**
- **Sol En Si, gère un espace famille et la crèche « Bambigny »**, comprenant 24 places dont 10 en partenariat avec la Ville. Cet établissement privilégie l'accueil des familles dont l'un des parents est affecté par le VIH ou qui nécessitent un soutien à la parentalité. L'éthique éducative de la crèche « Bambigny » est axée sur le respect de l'enfant en tant qu'individu et son intégration à la vie sociale. Elle garantit d'une part, la protection et l'épanouissement physique, psychologique, et affectif de ces enfants, d'autre part une confidentialité totale concernant les informations et situations relatives aux familles accueillies.
La subvention de la ville de Bobigny pour Sol En Si s'élève à **29 320 € en 2022.**
- **E2S COOP** est une coopérative de l'Economie Sociale et Solidaire, E2S SCOP Petite Enfance propose un **multi- accueil solidaire dans un établissement labellisé à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)**. Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) ont ainsi une double mission :
 - Réserver une place en crèche de jeunes enfants (0-3 ans) pour les parents sans emploi,
 - Sécuriser les parcours et les entrées en formation, le maintien en emploi ou la reprise d'activité pour les habitants du quartier prioritaire.

Le public visé est celui des jeunes parents éloignés de l'emploi, très souvent des cheffes de famille monoparentale, dont l'enfant est âgé entre 0 et 3 ans. 12 places sont soutenues pour la ville. La subvention de la ville de Bobigny pour E2S COOP s'élève à **55 800 € pour l'année 2022.**

- *Agir en faveur de l'égalité dans les pratiques éducatives des professionnels de la petite enfance*

Dans la lignée des engagements de la ville de Bobigny, les professionnelles de la petite enfance travaillent au repérage des inégalités dans l'organisation et le fonctionnement de la crèche, à la déconstruction des stéréotypes sexistes et agissent quotidiennement pour une pédagogie active favorisant le bien-être et le développement équitable de chaque enfant en ouvrant le champ des possibles. Ce travail passe notamment par les illustrations, les jouets et les livres choisis et donnés aux enfants avec des critères de non identification de sexe.

Chaque année les crèches municipales organisent deux journées pédagogiques où il est question d'aborder différentes thématiques autour de la prise en charge de la petite enfance. En 2023, il est prévu d'intégrer au programme des temps de réflexion dédiés aux sujets de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences.

5. Actions en faveur de la parentalité et de l'émancipation des femmes

- Faciliter la parentalité via la Maison des Parents

La Maison des Parents est un service municipal de la ville de Bobigny. Il a ouvert ses portes le 1er octobre 2005 dans la cité Hector Berlioz afin de permettre aux habitants de bénéficier d'un lieu ressource pour les parents, de se rencontrer et de solliciter des professionnels de l'éducation et de la famille. Depuis juin 2021, il est rattaché à la direction de l'Éducation et a retrouvé la dénomination de Maison des Parents.

Membre du Réseau d'écoute, d'accompagnement et d'appui des parents (REAAP 93), la Maison des Parents poursuit des objectifs en adéquation avec les valeurs de celui-ci.

- Valoriser la fonction parentale aux yeux des parents en mettant en avant leurs compétences,
- Travailler avec les parents les événements qui pourraient les déstabiliser, tels qu'une naissance, l'entrée à l'école, l'adolescence de leurs enfants, un deuil, une maladie,
- Aider les parents à faire le lien entre la culture d'origine et la culture d'accueil, à se raconter, à échanger sur les valeurs,
- Rechercher des solutions plus coopératives dans une volonté de coéducation entre parents et professionnels de l'éducation,
- Rechercher des réponses à la question suivante : comment faire pour restituer institution par institution, la place qui revient de droit aux parents ?

La maison des parents aborde la question de l'égalité femmes-hommes et de l'égalité filles-garçons avec les parents lors des entretiens individuels et lors des groupes de parole. Cette question est notamment abordée sous l'angle de l'interculturalité, afin d'évoquer les différentes représentations que l'on se fait des femmes, des hommes, des rôles de mère, de père, de fille et de garçon dans chaque culture, et d'échanger autour de ces différences.

La Maison des Parents est un outil précieux pour faciliter la conciliation des temps de vie des femmes et souhaite également valoriser la fonction parentale des pères, favorisant ainsi l'émancipation des femmes. L'ouverture du samedi permet d'accueillir à la fois, en entretien individuel et en groupe de parole, davantage de pères de famille et des parents qui, du fait de leur emploi, ne peuvent pas se libérer en semaine.

Le public accueilli en 2022 est le suivant :

- En **accompagnement administratif et juridique** : 38 familles ont été accueillies au cours de 139 entretiens ;
- En **accompagnement psychologique** : 48 familles ont été accueillies au cours de 366 entretiens.

A l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, une sortie a été organisée au Panthéon où 6 mères sont venues.

- Favoriser l'émancipation des femmes via le financement des projets associatifs

La ville de Bobigny **souhaite agir en faveur de l'émancipation des femmes en soutenant** :

- **l'association Femmes Relais** par le biais du contrat de ville ou via les financements intercommunaux d'Est-Ensemble. Plusieurs projets sont ainsi financés :
 - Soutien au **projet de médiation sociale via l'apprentissage de la couture et de l'informatique**, à hauteur de 15 000 € par Est-Ensemble ;
 - Soutien au **projet d'écrivain public** par la ville de Bobigny à hauteur de 5000 € ;
 - Soutien **aux projets d'insertion, d'accompagnement scolaire et d'ateliers socio-linguistiques** à hauteur totale de 17 000 € par Est-Ensemble.
- **Le SAMELYS, service d'accompagnement des mères lycéennes**, ouvert en 2022 et qui vise à soutenir les jeunes mères en situation de vulnérabilité, soutenue par la ville à hauteur **de 5000€**

6. Lutter contre la précarité des femmes et favoriser l'accès des femmes au travail

Les dispositifs de lutte contre la précarité et d'insertion des femmes, notamment via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), prennent en compte les préoccupations d'égalité entre les femmes et les hommes de façon transverse, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, et à l'article 96.7 du Règlement (UE) n°1303-2013, le programme opérationnel FEDER - FSE 2014-2020.

Les actions présentées sont issues des bilans 2019. Le bilan 2020 est en cours d'écriture. Les rapports annuels présenteront, de fait, les données issues des actions N-2.

- Le projet de suivi des femmes bénéficiaires des dispositifs d'insertion

Les dispositifs en faveur de l'insertion comportent deux actions principales :

- Le PLIE ;
- Le PIE (projet insertion emploi).

Ces dispositifs d'adressent à un ensemble de publics cibles, comprenant les personnes bénéficiaires du RSA, et connaissent une hausse de leur fréquentation. En 2021, **585 bénéficiaires du RSA Socle soumis à droits et devoirs** ont été suivis au PIE.

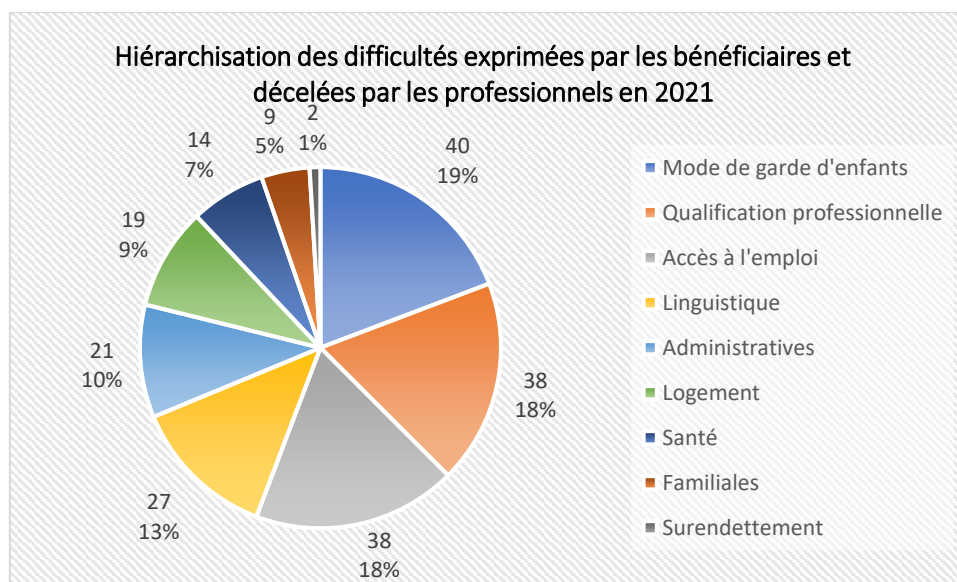
Le public suivi au PIE de Bobigny est composé de 65 % de femmes et de 35 % d'hommes. Les femmes adhèrent au dispositif pour des raisons liées à l'accompagnement individualisé, la levée de différents freins à leur insertion et la co-construction d'un projet de vie. La tranche d'âge la plus représentative des bénéficiaires du RSA en 2021 est celle des 25 à 44 ans. Ils représentent 63 % des bénéficiaires dont 66 % de femmes et 34 % d'hommes. La situation familiale la plus représentée parmi les bénéficiaires est celle des familles monoparentales : **39 %** des participants sont des personnes seules avec enfant à charge dont 98 % de femmes et 2 % d'hommes.

De manière générale, on constate que les femmes suivies au PIE contrairement aux hommes ont un niveau d'instruction, diagnostiqué lors du premier entretien, élevé :

- **21 %** des BRSA ont un niveau VI (6^{ème} à 4^{ème}) dont 67 % de femmes et 33 % d'hommes,
- **14 %** des BRSA ont un niveau Vbis (3^{ème}) dont 64 % de femmes et 36 % d'hommes,
- **19 %** des BRSA ont un niveau V (atteint ou abandon avant BAC) dont 67 % de femmes et 33 % d'hommes,
- **28 %** des BRSA ont un niveau IV (niveau BAC) dont 62 % de femmes et 38 % d'hommes,
- **7 %** des BRSA ont un niveau III (BAC + 2) dont 62 % de femmes et 38 % d'hommes,
- **11 %** des BRSA ont un niveau II & I (diplôme supérieur à BAC + 2) dont 70 % de femmes et 30 % d'hommes.

➤ Les freins identifiés à l'entrée dans les dispositifs d'insertion

En 2021, le diagnostic des parcours d'un échantillon de **208 bénéficiaires du RSA Balbyniens suivis au PIE** a révélé des difficultés exprimées et décelées par les professionnels de l'insertion. 9 difficultés ont été identifiées et hiérarchisées en nombre et en taux selon le graphique ci-dessous :



Quelques freins prioritaires peuvent être précisés :

- **Le mode de garde : 19 %** de l'échantillonnage ont évoqué leurs difficultés de garde d'enfants lors du premier entretien-diagnostic, particulièrement les femmes. Ce taux est resté similaire depuis les cinq dernières années. Les difficultés liées aux modes de garde sont récurrentes et restent un frein majeur pour l'insertion professionnelle des femmes avec enfant. **Malgré leur forte implication et participation aux différentes offres d'insertion, le manque de place en crèche est une problématique majeure.**
- **Le manque de qualification professionnelle (18 %** de l'échantillonnage) reste toujours en première position dans la hiérarchie des difficultés exprimées depuis 5 années successives. Avec la pénurie de l'emploi, pour accéder à un emploi, les bénéficiaires du RSA se doivent d'être qualifiés afin de répondre aux besoins des entreprises. Or, nous observons que plus le niveau de qualification est faible et/ ou inapproprié, plus le retour à l'emploi devient complexe.
- **Les difficultés linguistiques : 13 %** de l'échantillonnage sont confrontés à la barrière de la langue qui est un frein à leur insertion professionnelle. **La mise en place des actions de formation linguistique à visée professionnelle est un atout majeur dans l'accompagnement de ce public.**

Le public accueilli cumule de fait souvent plusieurs problématiques, à la fois professionnelles, mais aussi sociales, comme l'absence de maîtrise de l'outil bureautique, des difficultés de santé, des problèmes de mode de garde, et enfin des freins économiques comme le logement et la précarité financière.

➤ Mise en place d'animations dédiées

- *Table ronde : Valorisation des parcours des femmes bénéficiaires du RSA*

En 2021, dans le cadre des actions menées par la municipalité pour la journée internationale des droits de la femme, le PIE a réalisé un café débat pour la valorisation des parcours de réussite des femmes bénéficiaires du RSA accompagnées au sein du service.

En 2022, nous avons réalisé la 2ème édition du café-débat avec le thème suivant : L'image de soi et le bien-être au service de l'insertion des femmes.

4 ateliers ont été proposés par des partenaires déjà engagés dans l'accompagnement du public sur le territoire :

- Le « **Dressing solidaire** » : prestation de colorimétrie – et sensibilisation dressing : Trouver une tenue qui va être en accord avec un objectif professionnel tout en travaillant sur l'impact des couleurs ;



- Une sophrologue a animé 6 groupes d'initiation à la sophrologie où il était question de mettre en avant ses bienfaits. 24 personnes ont visité sont stand.
- **L'association « Les Marionnettes » a animé un atelier « Do it yourself »** pour sensibiliser les personnes à la réduction des déchets, au recyclage et à la gestion de budget avec la fabrication d'un produit cosmétique et d'un produit ménager. Les Marionnettes ont réalisé 60 pots de produits cosmétiques et ménagers (au lieu de 30 prévus initialement).
- **Le service de développement durable** a proposé une exposition sur la biodiversité et a informé le public sur les jardins partagés et les diverses actions menées à Bobigny.

Tout l'après-midi était consacré aux témoignages des femmes. 58 participantes ont répondu présentes. Parmi elles, on comptait des agentes de la collectivité, mais aussi des auto-entrepreneuses, des profils dans les différents domaines du social (accompagnantes éducatives petite enfance), du numérique, des transports (chauffeuse VTC), etc. Le journal « Bonjour Bobigny » a consacré un article à l'une d'entre elles dans son numéro 920 du 17 au 30 mars 2022.

- *Parcours de médiation autour de la pièce de théâtre « Longueurs d'Ondes, histoire d'une radio libre »*

Le 03 juin 2022, en partenariat avec le service culturel, un petit groupe de femmes a été voir la pièce de théâtre « Longueurs d'Ondes, histoire d'une radio libre », sortie qui permettait :

- De découvrir le Kamishibai - « théâtre de papier », japonais ;
- De créer du lien social ;
- D'apprendre à s'exprimer et à donner son avis.

Le vendredi 10 juin, le groupe de spectatrices s'est retrouvé autour d'un petit déjeuner dans le but d'échanger sur la pièce. Plusieurs thématiques ont été abordées, notamment le kamishibai, l'histoire des femmes (loi Veil, Procès de Bobigny, etc.), leur place dans la société ainsi que la liberté d'expression.

- *« A vélo pour l'Insertion et l'Emploi des femmes »*

Chaque année 900 personnes sont bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) à Bobigny et **70% sont des femmes**. Ces femmes font face à des difficultés en termes de mobilité, à la fois dans Bobigny, mais aussi pour se déplacer à l'extérieur de la ville. **Cela impact inévitablement leur capacité d'agir et d'insertion.**

Hormis d'être un moyen pour se déplacer, le vélo est un outil d'émancipation et un enjeu d'égalité dans l'espace public. C'est pourquoi, les services Efficacité énergétique et RSA ont sollicité l'association « Libres et Gonflé(e)s » afin de dispenser un stage d'initiation au vélo aux femmes bénéficiaires du RSA.

Durant 4 jours, **12 femmes ont pu bénéficier de 3 séances d'apprentissage à la pratique du vélo** (comment pédaler, diriger un guidon, etc.).

En 2023, il est prévu de renouveler l'action afin d'atteindre un total de 20 femmes initiées au vélo.



6. . Agir en faveur de l'accès à la santé des femmes et des jeunes filles

Les femmes représentent 64% des personnes qui reportent des soins ou y renoncent, soit près de 9,5 millions en France¹⁹. Par ailleurs, **les femmes en situation de précarité présentent une santé dégradée**. De façon générale, **les inégalités de genre s'observent également dans le domaine de la santé**, que ce soit au moment de la prise en charge, de l'accès aux soins ou de la prévention²⁰.

La ville de Bobigny **agit en faveur d'un meilleur accès à la santé des femmes via un ensemble de dispositifs**.

➤ Permanences d'accès aux droits au Centre Aimé Césaire

Les permanences d'accès au droit du CPS Aimé Césaire, tous les mardis et mercredis ont lieu tout au long de l'année et **ont concerné une majorité de femmes** (73 femmes contre 52 hommes). Les publics peuvent être réorientés par des acteurs partenaires, notamment les associations d'accompagnement des femmes, telle que l'association Femmes Relais.

La majorité des publics accueillis réside à Bobigny et en QPV. Ces permanences gérées par une ou un **agent administratif à temps plein** permettent d'apporter une aide concrète aux personnes en difficultés (aide au remplissage de dossier CSS/AME en particulier) et une orientation de qualité.

➤ Favoriser l'accès aux dépistages, à la prévention et sensibiliser à l'accès à la santé via les Ateliers Santé Ville

La Ville conduit plusieurs actions d'accès au dépistage et à la prévention qui permettent **d'agir en faveur des femmes et des jeunes filles**.

- *Actions de dépistage et de prévention (cancers, Infections Sexuellement Transmissibles, diabète, alimentation, hypertension artérielle, etc.)*

Toutes les actions de prévention et de dépistage visent en priorité les QPV, qui représentent 69% de la population bobignyenne (majoritairement Pont de Pierre/Étoile/Grémillon, Centre-ville, Abreuvoir/Édouard Vaillant). Elles **favorisent une meilleure appréhension par les publics, et notamment les femmes, des problématiques liées à la santé affective et sexuelle, le cancer du sein et du col de l'utérus, l'alimentation équilibrée et les maladies cardiovasculaires**.

En 2022, plusieurs ateliers ont été conduits avec des associations et des structures locales. C'est ainsi que 38 femmes ont bénéficié d'une intervention sur l'équilibre alimentaire, 51 sur le cancer du sein, 55 sur le cancer du col de l'utérus et le suivi gynécologique, 38 sur l'hypertension et 7 sur la vie affective et la prévention du VIH et des IST.

Un nouveau projet était inscrit dans la programmation des actions de la Direction de la Santé en 2022 : Le passage du « bus cœur des femmes » répondait à 2 objectifs prioritaires de santé publique de la ville de Bobigny :

- Réduire les risques cardio-vasculaires particulièrement prégnant au regard des caractéristiques sanitaires et sociales des habitants de Bobigny ;
- Améliorer la santé des femmes, dont les caractéristiques demeurent fortement sous-évaluées et mal prises en compte.

¹⁹ Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, « Santé et accès aux soins : une urgence pour les femmes en situation de précarité », 2017

²⁰ HAS, « Sexe, genre et santé », Rapport d'analyse, prospective 2020



En France, les maladies cardio-vasculaires sont la première cause de mortalité des femmes et touchent majoritairement celles en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale. Pour y remédier, **la ville de Bobigny a accueilli pendant 3 jours le fonds de dotation « Agir pour le cœur des femmes » et son bus de dépistage**. En parallèle, la municipalité a mis à disposition un Village Santé composé de stands de prévention sur d'autres thématiques de santé (alimentation, diabète, dépistages des cancers, accès aux droits, etc.).

Le parcours de dépistage était organisé en 7 étapes et visait à **sensibiliser et prévenir les maladies cardiovasculaires chez les balbyniennes les plus à risques**. La mobilisation des structures locales et la CPAM a permis d'identifier les femmes pouvant être les plus touchées par les maladies cardiovasculaires. En tout, **ce sont 251 femmes qui ont bénéficiés du parcours de dépistage** et une multitude d'autres renseignements au sein du Village Santé.

- *Sensibiliser et améliorer l'information des balbyniens, notamment jeunes (12-25 ans), autour des grands enjeux de santé*

La ville a souhaité développer et intensifier la mise en place des séances d'informations collectives **de prévention sur la vie sexuelle et affective** auprès des élèves des collèges et lycées de la ville. 51 jeunes ont ainsi bénéficié de cette intervention.

La conseillère conjugale et familiale du centre de santé municipale, le Centre polyvalent de santé Aimé Césaire, est intervenue au Sabatier suite à un incident dans une classe de terminales. Elle a ainsi accompagné **21 lycéens et lycéennes à réfléchir collectivement sur les enjeux de l'égalité** (la contraception, les relations affectives et sexuelles, les stéréotypes, etc.).

- *Actions menées dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes*

Le 8 mars 2022, la Direction de la Santé et le CeGIDD sont intervenus à nouveau au Lycée Costes, cette fois-ci accompagnés par une conseillère conjugale et familiale. Par le biais d'un jeu de cartes, **25 élèves ont discuté des droits des femmes, des stéréotypes et de la société**.

- *Actions menées dans le cadre de la campagne « Octobre Rose ».*

La ville de Bobigny **a souhaité s'inscrire dans le cadre de la campagne nationale de communication et d'actions permettant de mettre en lumière celles et ceux qui combattent le cancer du sein et d'intensifier l'information et la sensibilisation autour de cette maladie**.

Pour 2022, la Direction de la Santé a souhaité innover en proposant de nouvelles méthodes de promotion du dépistage du cancer du sein. Une action en collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Bobigny-Bondy et la Caisse d'Assurance Maladie (CPAM) 93 visait à faciliter la prise de rendez-vous pour les mammographies chez les balbyniennes. C'est ainsi que la CPAM a identifié des femmes éligibles à la prise en charge des mammographies et leur a envoyé un SMS leur informant de la mise à disposition de rendez-vous spécifiques pour « Octobre rose » au CPS Aimé Césaire. Au total, **54 femmes ont effectué une mammographie par le biais de ces rendez-vous réservés**.

En 2023, la Direction de la Santé souhaite reconduire cette action en dehors du cadre de la campagne « Octobre Rose ».

IV. AGIR EN FAVEUR D'UNE ÉDUCATION ÉGALITAIRE ET NON STERÉOTYPÉE

Les stéréotypes de genre affectent encore aujourd'hui la construction des enfants dès le plus jeune âge et peuvent influencer sur leurs comportements ou leurs parcours scolaires. L'aménagement des cours de récréation est envisagé de manière exclusive et des comportements inégalitaires sont encore reproduits, de façon fine, au sein des établissements scolaires, contribuant à la reproduction des inégalités entre filles et garçons²¹.

La collectivité, au regard des compétences en matière d'éducation qui lui incombent, peut jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les stéréotypes, en faveur d'une éducation plus égalitaire.

1. Diffuser l'égalité dans l'ensemble de la stratégie éducative en direction de la jeunesse

L'égalité entre les filles et les garçons est intégrée à l'ensemble du Projet Educatif Jeunesse en tant qu'axe transversal.

Pour élaborer et mettre en œuvre sa politique en matière de jeunesse, la Municipalité octroie la responsabilité de la politique en faveur des jeunes (11/25 ans) à la direction de la jeunesse. Celle-ci s'occupe en particulier des accueils collectifs des mineurs (ACM) et des dispositifs facilitant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire.

La direction comporte un service « animation 11/17 ans » actuellement composé d'espaces jeunesse répondant à une logique de territorialisation de l'action publique de proximité :

- L'espace jeunesse Che Guevara (secteur centre-ville) au 1, avenue Karl Marx ;
- L'espace jeunesse Emile Aillaud (secteur abreuvoir) au 60, avenue Édouard Vaillant ;
- L'espace jeunesse Pont-de-Pierre (secteur quadrilatère) au 8, rue Jean Racine.

L'ensemble des projets des différents espaces jeunesse s'appuie sur des thématiques transverses, comprenant la lutte contre les discriminations, le sexisme et la promotion de l'égalité filles-garçons.

2. Intégrer l'égalité au cœur des dispositifs en direction de l'enfance

- L'égalité, un axe transversal du projet éducatif territorial en direction de l'enfance

La question de l'égalité entre les filles et les garçons traverse continuellement l'activité de la Direction de l'Enfance. **Elle constitue un axe majeur du projet éducatif territorial.** En effet, lutter contre les discriminations et les stéréotypes de genre est un devoir éducatif quotidien.

Dans les structures d'accueils sans hébergement (ASH), comme dans les cours d'école lors de la pause méridienne, **les équipes d'animation s'attachent à promouvoir l'égalité au quotidien.** C'est durant la petite enfance et l'enfance que se construit la personnalité de l'enfant et son aptitude à entrer en relation avec les autres. Il est donc primordial d'agir contre les stéréotypes de genre en lui permettant de développer des relations égalitaires et saines avec les autres.

Les structures d'accueil comptent :

- Maternelles : 2548 élèves / 1250 filles (49 %) et 1298 garçons (51 %)
- Élémentaires : 3825 élèves / 1873 filles (49 %) et 1952 garçons (51 %)

²¹ Quel genre de politiques dans l'éducation, égalité des sexes, stéréotypes et mixité des formations - MAGE (Groupement de recherche du CNRS Marché du travail et genre en Europe) 2021

La pédagogie qui en découle se traduit au quotidien dans toutes les actions et les interventions qui s’y prêtent.

Dans les accueils, l’aménagement est réfléchi de manière à ce que tous les enfants puissent s'approprier les différents espaces sans connotation genrée. Il en va de même dans le choix des activités proposées. Les équipes pédagogiques veillent à ce que chacun puisse se sentir libre de choisir une activité en fonction de ses envies et non en fonction de la représentation qu'il peut avoir de l'activité proposée.

Le travail de formation et de sensibilisation des équipes d'animation doit être approfondi afin qu'ils veillent à infuser l'égalité filles-garçons dans l'ensemble de leurs activités et qu'ils questionnent également les stéréotypes qu'ils pourraient avoir.

- Proposer des interventions en milieu scolaire de sensibilisation

Des activités dédiées à l'égalité sont également prévues au sein des structures d'accueil périscolaires.

Lors du forum des droits de l'enfant, un axe spécifique autour de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a ainsi été proposé. Par le biais du jeu, le public a été sensibilisé aux relations filles-garçons, aux différents stéréotypes, etc. Cette question est également abordée dans les accueils de loisirs.

En 2022, des animations autour du sport en collaboration avec le service des sports et l'AS Rugby ont pu se mettre en place et vont perdurer sur l'année 2023. Ces initiatives au travers de sports mixtes permettent d'aborder les questions liées au genre et d'un sport ouvert à toutes et tous.

Pour 2023, il est prévu de multiplier les actions en direction du public maternel et élémentaire pour aborder au travers du jeu les questions de mixité.

Dans le cadre du plan d'action 2022-2024, il sera question également d'améliorer nos modes d'intervention auprès des agentes et agents en organisant des temps d'échange autour des questions d'égalité en petits groupes d'animateur et d'animatrices. Elles et ils sont porteurs des projets auprès des enfants et doivent être accompagnés dans leurs réflexions éducatives.

3. Financement d'ateliers dédiés à l'égalité et à l'émancipation des jeunes filles par le biais du contrat de ville

La ville de Bobigny a souhaité financer **le projet « Wi-filles »**, à hauteur de 2 000 € et porté par le club Face. Ce projet vise à favoriser l'émancipation numérique de jeunes filles à travers des ateliers numériques et des sorties thématiques au collège République de Bobigny.

V. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La ville de Bobigny est engagée pour l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes dans l'ensemble des domaines de la vie : au travail, dans le couple, en famille, à l'école, dans la rue, en milieu hospitalier ou encore dans les transports. Elles peuvent être physiques, psychologiques, économiques, sexuelles, verbales, et demeurent trop souvent invisibles en raison du silence qui les entourent.

1. Sensibiliser la population et prévenir les violences faites aux femmes

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, **la ville a réaffirmé son engagement via une programmation dense :**



- *Actions organisées par la ville à destination de la population*
 - **Livraisons de sacs floqués du violentomètre aux boulangeries et pharmacies balbiniennes**, en co-pilotage avec la direction des relations économiques à travers son service commerce, à compter du 10 novembre. Cet outil permet de « mesurer » si sa relation est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Présenté sous forme de règle, trois segments y sont représentés : « Profite », « Vigilance, dis-stop ! » et « Protège-toi, demande de l'aide ». Cette graduation colorée permet ainsi de rappeler ce qui relève ou non des violences et redirige les personnes vers 2 dispositifs d'aide : le 3919 et le chat de l'association En Avant Toute(s). Cette année, 11 boulangeries et 10 pharmacies ont pris part à l'action, soit un total de 21 commerces. Cela a permis une diffusion massive de cet outil qui, bien qu'il ait initialement été conçu pour les adolescentes et les jeunes femmes, s'adresse à toutes et tous, quel que soit leur âge ;
 - **Bus du cœur**, les 23, 24 et 25 novembre, place Yitzhak Rabin & Yasser Arafat. Cette manifestation se déroulant durant la journée du 25 novembre de lutte contre les violences faites aux femmes, elle a été l'occasion de **lier la problématique de la santé à celle des droits des femmes**. Aussi, il a été installé **un stand dédié à cette thématique**, coanimé par la mission Droits des femmes de la ville, l'association Femmes solidaires 93 et une conseillère conjugale et familiale du centre Aimé Césaire. Le stand a notamment permis de diffuser des **ressources pour sensibiliser et lutter contre les violences**, tel que le **violentomètre**, un répertoire des **structures**

accompagnantes ou encore le contact de **l'intervenante sociale en commissariat**. Du 23 au 25 novembre, **97 femmes et 23 hommes ont visité le stand**, soit un total de 120 personnes.

La mission Droits des femmes avait également prévu deux animations :

- ✳️ « **La gueule de l'emploi** » : ce jeu, inspiré par celui de l'association Dans le genre égales, a pour but de **sensibiliser aux préjugés sexistes**. D'un côté, des portraits. De l'autre, des titres de métiers. Le but du jeu est d'associer correctement des personnes à leur profession. Ainsi, en présentant des personnes qui exercent des métiers en « inversion » de leur rôle de genre attendu (ex : une femme pilote de formule 1), on apprend qu'il n'y a pas de gueule à l'emploi !
- ✳️ « **La frise qui défrise** » : ce jeu, emprunté au CIDFF, est un outil d'apprentissage qui permet de **s'interroger sur l'évolution des droits des femmes** depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. Le but est ainsi de replacer des événements marquants aux bonnes dates, sans tomber dans les quelques pièges dissimulés dans les faits. Eh oui ! L'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'est pas encore d'actualité...



- « **Droits des femmes : 50 ans plus tard, où en est-on du droit à l'avortement ?** » **soirée de rencontres, débats et spectacles au Canal 93** pour promouvoir les droits des femmes et interroger le droit à l'IVG aujourd'hui en France et dans le monde, le 6 décembre. La buvette était tenue par l'association SOS Femmes 93 et la totalité des dons recueillis lors de cette soirée leur a été reversée.
 - ✳️ **Chorale** : des collégiens et collégiennes des classes CHAM du conservatoire de Bobigny ont interprétés *L'Hymne des femmes*, chant créé collectivement en mars 1971 par des militantes féministes.
 - ✳️ **Happening** : Mylène Bonnet, directrice artistique de la compagnie La Kesta, accompagnée de 3 lycéennes de l'établissement Louise Michelle, ont mis en scène la panthéonisation de Gisèle Halimi.
 - ✳️ **Table ronde** : animée par le Centre Hubertine Auclert, il était question de débattre sur les menaces qui pèsent sur le droit à l'IVG. Plusieurs intervenantes étaient présentes : le planning familial du 93, l'association ANCIC, la maison des femmes de Saint-Denis et une philosophe. Elle a débuté par un retour historique sur les mouvements féministes de lutte pour ce droit. Il s'en est suivi une présentation du processus de prise en charge des avortantes, des freins et des violences auxquelles elles sont confrontées. La table ronde s'est terminée par une ouverture sur les revendications contemporaines, notamment en termes d'allongement du délai légal de l'IVG.

- *Actions organisées par les institutions partenaires et valorisées par la ville*
- **Pose d'une plaque sur « bâtiment K » au nom de Gisèle Halimi**, le 8 novembre, accompagnée d'une visite de l'ancienne salle d'audience, organisée par le département de la Seine-Saint-Denis ;
- **Bus des droits des femmes du département**, le 14 novembre sur le marché Edouard Vaillant, accompagné d'une troupe de théâtre ;
- Evènements de la MC93 et de Canal93, notamment les concerts de **Def Maa Maa Def**, **Fatouma Diaware**, la comédie musicale **La destinée** mais aussi des pièces de théâtre dont **Les historiennes de Jeanne Balibar**, **Qui suis-je ? de Mylène Bonnet** ou encore **Portrait Désir de Dieudonné Niagouna** ;
- Ecran nomade : avant-première du film documentaire **Mauvaises Filles**, en présence de la réalisatrice **Emerance Dubas**, le 21 novembre à 14h30 au conservatoire.

2. L'observation balbynien des violences faites aux femmes

Un observatoire en lien avec le CLPSDR existantLa commune a souhaité dans le cadre de son Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CLSPDR), déployer un groupe de travail dédié à la prévention des violences faites aux femmes et aux jeunes filles.

Les axes prioritaires et objectifs opérationnels suivants ont été définis dans le cadre d'un plan d'actions 2019-2020-2021 à savoir :

PROGRAMME D' ACTIONS 2 : Appréhension globale des « Violences de genre »

1.1 Thème 1

La prise en compte des violences de genre

- 1.1.1 Accompagnement social et psychologique en commissariat « psychologue PN »

2.1 Thème 2

La prise en charge des femmes victimes d'infractions

- 2.1.1 Accompagnement juridique & psychologique « SOS victimes 93 »
 2.1.2 Accompagnement juridique & social « Juris Secours »
 2.1.3 Accompagnement social : « la reconstruction de l'estime de soi » « Zonzon 93 »
 2.1.4 Accompagnement social & juridique : « femmes solidaires Bobigny »
 2.1.5 Accompagnement social : « femmes relais »
 2.1.6 Hébergement d'urgence pour une situation d'urgence : « Un toit pour elle » « Direction des affaires sociales »

3.1 Thème 3

De l'analyse, du repérage à l'appréhension des nouvelles formes de violences genrées

La prévention des "conduites pré-prostitutionnelles & prostitutionnelles

- 3.1.1 Formation des professionnels « Direction des affaires sociales/Amicale du Nid »
 3.1.2 Sensibilisation en milieu scolaire sur les conduites pré-prostitutionnelles mineurs « CLSPDR/Astheriia »
 3.1.3 Etude territoriale sur les conduites pré-prostitutionnelles des mineurs « CLSPDR/Astheriia »

La nouvelle stratégie territoriale de sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation de 2022 s'est inscrite dans la continuité de ce plan d'actions et prévoit les 4 objectifs suivants :

- **L'amélioration des connaissances du phénomène de violence** faites aux femmes et aux jeunes filles ;
- **L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement** des victimes de violences ;
- **La prévention des violences intra-familiales** ;
- La lutte **contre la prostitution des mineurs**.

Ce groupe de travail a, depuis peu, également souhaité élargir son champ d'intervention à la prise en compte des violences intrafamiliales, des conséquences de ces dernières sans oublier la nécessité d'accompagnement à la parentalité.

Ce groupe de travail sera inclus, dès 2023, au sein de l'observatoire balbynien, fondé sur les ressources et le réseau partenarial déjà mis en place.

- L'observatoire balbynien des violences faites aux femmes

La ville de Bobigny s'est **engagée à préfigurer la création d'un observatoire balbynien des violences faites aux femmes**. Celui-ci visera à mieux **coordonner l'action des différents acteurs du territoire afin de mieux comprendre et mieux prendre en charge le phénomène des violences sexistes et sexuelles**.

Le premier comité de pilotage de lancement de l'observatoire balbynien se tiendra en février 2023. Il rassemblera un ensemble d'acteurs et actrices institutionnelles, internes ou externes à la ville, et associatifs du territoire qui prennent en charge, accompagnent et orientent les femmes victimes de violences.

Trois objectifs principaux seront poursuivis :

- ✓ **Améliorer l'outillage des professionnels du territoire**, via la formation des professionnels communaux et du territoire, la réalisation d'une veille des études et outils déjà réalisés afin de pouvoir s'en emparer à l'échelon local ou en proposant des outils d'analyse du phénomène des violences faites aux femmes via la production d'outils statistiques partagés
- ✓ **Coordonner l'action territoriale et structurer le réseau local** pour améliorer la prise en charge des victimes, en favorisant l'échange de bonnes pratiques, en répertoriant les dispositifs territoriaux existants afin de pouvoir le diffuser sur le territoire et en élaborant un annuaire des partenaires dédiés à la prise en charge des victimes de violences
- ✓ **Sensibiliser et prévenir les violences faites aux femmes** en menant des campagnes d'information, de prévention et de sensibilisation et en améliorant la connaissance des usagers et usagères des dispositifs d'accompagnement

En lien avec la stratégie territoriale 2022 du CLSPDR, il poursuivra les objectifs suivants :

- **L'amélioration des connaissances du phénomène des violences sexistes et sexuelles** faites aux femmes et aux jeunes filles et **notamment les violences conjugales** ;
- **L'amélioration du repérage, de l'accueil et de l'accompagnement** des victimes de violences ;
- **La prise en charge des enfants co-victimes** de violences ;
- La lutte **contre la prostitution des mineurs**.

3. Accompagner les femmes victimes de violences et prévenir les violences faites aux femmes

➤ Mieux repérer et accompagner les femmes victimes de violences

La commune a souhaité renforcer et former, en 2021, le personnel dédié à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ces dispositifs municipaux s'ajoutent à ceux existants, tels que l'accompagnement dispensé par le service social municipal

- *Accompagner les femmes vulnérables*

Depuis septembre 2021, la commune propose à ses usagers et usagères les services de deux écrivaines publiques. Celles-ci interviennent à l'Hôtel de Ville, au service social dans ses locaux de Chemin Vert et dans les trois mairies de proximité, sur des sujets très variés : rédaction de dossiers administratifs divers (logement, CAF, CMU, retraite, MDPH, etc.), rédaction de CV ou de lettres de motivation, problèmes de voisinage, demandes de remise gracieuse, ... **Dans le cadre de leurs missions, elles sont ainsi amenées à accompagner des femmes victimes de violences ou des femmes en situation de vulnérabilité qui pourraient rencontrer des problématiques dans leurs démarches administratives et dans leur accès au droit.**

Depuis janvier 2022, 1381 usagers ont été reçus par les écrivaines publiques municipales afin de les aider dans leurs démarches administratives. **Une majorité de femmes (60%, soit 827) sont reçues** par les écrivaines publiques municipales.

Par ailleurs, **les associations Juris Secours et Femmes Relais proposent également des permanences d'écrivain public.**

- *Accompagner les femmes victimes de violence au commissariat*

La collectivité a décidé de se doter d'une **intervenante sociale en commissariat**, dont le recrutement est effectif depuis février 2022.

L'intervenant social en Commissariat (ISC) s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté. Conformément à l'article L 121-1-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF), **il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité.**

A travers cette création, **il est souhaité l'appréhension globale des problématiques liées aux violences intrafamiliales, par le biais du soutien des victimes et l'accompagnement des usagers vers les dispositifs de droit commun** (interface entre l'action policière et la prise en charge sociale).

Cette démarche repose sur un partenariat territorial qui se traduit par la signature d'une convention relative à l'affectation d'un travailleur social, qui engage la commune de Bobigny et l'Etat (qui finance à 50% le poste) :

- La Direction Territoriale de Sécurité de Proximité de la Seine-Saint-Denis (DTSP93),
- La préfecture de Seine-Saint-Denis.

De février à décembre 2022, l'intervenante sociale a accueillie 34 femmes victimes de violences physiques, 13 femmes victimes de violences psychologiques et 4 femmes victimes de violences sexuelles, ce qui fait un total de **51 femmes reçues en 10 mois.**

- *Accompagner les femmes victimes de violences via le service social municipal*

Le service social municipal apporte une attention particulière au public des femmes victimes de violences. Une agente référente a de ce fait été nommée.

Dans le cadre de la préfiguration l'observatoire local, un premier travail de recueil de données a été réalisé, sur la période de mai à décembre 2022. Les données du début d'année 2022 n'ont pas pu être comptabilisées du fait de la cyberattaque.

Ainsi, sur la période, **97 femmes victimes de violences ont été reçues spécifiquement sur ce motif.** Ces chiffres ne comptabilisent néanmoins pas les femmes présentant plusieurs problématiques.

L'observatoire balbynien des violences permettra d'instaurer une analyse fine des accompagnements proposés.

- *Former le personnel municipal au repérage et à l'accompagnement des victimes de violences*

A l'occasion du **25 novembre, la collectivité a souhaité organiser des sessions de formation et sensibilisation des agents et agentes à la thématique des violences sexistes et sexuelles.**

Deux sessions ont ainsi été dispensées par Madame Ernestine Ronai, responsable de **l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes.** Elles ont permis de sensibiliser les agents et agentes à l'ampleur du phénomène ainsi que les informer sur les dispositifs légaux et territoriaux existants afin de leur proposer des leviers d'action.

83 agents et agentes de divers services ont été concernées, notamment les gardiens et gardiennes de l'OPH, la police municipale, le service social, le CCAS, la médiation sociale, le service accueil, etc. Parmi elles et eux, on compte **47 femmes et 36 hommes.**

Par ailleurs, la **police municipale** a souhaité s'entretenir avec l'association « SOS Femmes 93 » dans une perspective de **formation** de ses **25 agents** en février 2023 « **à l'accueil des femmes victimes de violence** » .

- Proposer des hébergements d'urgence aux femmes victimes

La collectivité **s'est engagée, le 30 novembre 2021,** par le biais d'une convention tripartite entre la ville de Bobigny via l'Office public de l'habitat de Bobigny et les associations SOS Femmes et Amicale du Nid 93 à **proposer des hébergements d'urgences aux femmes victimes de violences pour faciliter leur autonomisation.**

Cette convention, mise en place dans le cadre du dispositif départemental « Un toit pour elle », permettra de réserver **1 à 2 logements par an** à des femmes victimes de violences.

Ces logements seront proposés aux femmes accompagnées par les associations Amicale du Nid 93 et SOS Femmes ou à des femmes bénéficiant d'une ordonnance de protection ou suivies dans le cadre des dispositifs départementaux.

Depuis les premières signatures du dispositif "Un toit pour elle", il y a eu :

- En 2011 : 1 relogement via l'OPH de Bobigny,
- En 2013 : 1 relogement via l'OPH de Bobigny,
- **En 2022 : 1 relogement via l'OPH de Bobigny.**

Sont inscrites au dispositif 8 femmes domiciliées à Bobigny. Parmi ces 8 femmes :

- 1 a bénéficié d'un relogement hors dispositif,
- 1 a été relogée via "Un toit pour elle".

- S'appuyer sur un réseau d'acteurs associatifs localement implantés

Plusieurs associations qui œuvrent en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes, en faveur de la prévention de ces violences ou qui accompagnent les femmes sont financées par la collectivité, sur un ensemble de dispositifs.

Elles peuvent ainsi être financées à la fois dans le cadre du contrat de ville ou via les subventions communales. Certaines sont reproduites ci-dessous :

- **L'association Juris Secours**, qui met en place des permanences d'écrivain public, qui propose un soutien aux démarches juridiques et qui offre un premier accueil des femmes victimes via le Point Ecoute Femmes. L'association est **financée à hauteur de 5000 € par Est-ensemble et de 15000 € par la commune de Bobigny. L'association bénéficie également de locaux mis à disposition depuis le 04 octobre 2019 ;**
- **L'association SOS Victimes**, qui propose un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement des victimes d'infractions pénales sur Bobigny, notamment aux femmes victimes de violences. **L'association est financée à hauteur de 2 500 € par Est-Ensemble ;**
- **L'association Femmes solidaires**, qui organise des permanences d'accueil et d'accompagnement à destination des femmes victimes de violences, **financées à hauteur de 2700 € par la commune.**

PARTIE 3. PERSPECTIVES ET PISTES DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ

Suite au diagnostic présenté, la collectivité souhaite renforcer les actions menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les inégalités et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2022, la ville de Bobigny a souhaité ainsi engager une démarche globale et transverse. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a voté favorablement en septembre à **l'élaboration d'un plan d'action 2022-2024 prenant en compte l'ensemble des champs d'action municipaux**, afin notamment de lutter contre la précarité des femmes, de promouvoir l'égalité dès le plus jeune âge dans les dispositifs de l'enfance, de promouvoir le matrimoine balbynien, de renforcer les moyens de lutter contre les violences ou encore de développer l'accès à la santé, à la culture et au sport en faveur des femmes.

L'année 2023 sera dédiée au déploiement de ce plan d'action.

I. Cinq axes prioritaires

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes **2021** a permis de mettre en lumière **plusieurs pistes de réflexions pour développer l'égalité au sein de la collectivité**. Dans un souci d'efficacité, il a été décidé de les retranscrire en **5 axes prioritaires pour la période 2022 à 2024**. Ceux-ci sont les suivants :

1. Intégrer l'égalité au cœur du fonctionnement de l'institution

Les actions qui seront proposées dans cet axes visent à **intégrer l'égalité de façon pérenne dans les pratiques de la collectivité** en facilitant le recueil de données genrées, en indiquant la mise en place d'une démarche d'élaboration d'un plan d'action égalité professionnelle et favorisant la sensibilisation des agents.

Trois objectifs clefs sont retenus :

- **Mieux évaluer** l'action de la collectivité
- **Promouvoir l'égalité** en interne tout au long de l'année
- Mettre en place le **plan d'action égalité professionnelle**

2. Cœuvrer pour des conditions de vie égalitaire sur le territoire balbynien

Cet axe vise à **améliorer les politiques publiques** déployées à destination des balbyniennes afin qu'elles puissent **mieux vivre la ville**.

Plusieurs directions sont concernées, telles que les sports, la communication, la vie associative ou la démocratie locale. Six objectifs sont retenus :

- Promouvoir l'égalité dans les outils de **communication**
- **Sensibiliser la population** tout au long de l'année
- Développer le **réseau d'acteurs associatifs** locaux
- Agir en faveur de l'égalité dans les **pratiques sportives**
- Intégrer l'égalité dans les **pratiques de concertation**
- Favoriser la **place des femmes dans les espaces publics**

3. Agir en faveur de l'émancipation des femmes et de la lutte contre la précarité

Cet axe propose d'agir contre la précarité menstruelle, via des dispositifs spécifiques. Il sera nécessaire, dans le plan d'action suivant, d'impliquer les autres directions qui peuvent être concernées, telles que la direction des affaires sociales, du logement et de la salubrité ou la direction de la petite enfance s'agissant du renforcement des moyens de garde.

4. Agir en faveur d'une éducation plus égalitaire et non stéréotypée

Cet axe vise à agir contre les représentations et biais sexistes qui peuvent être transmis aux enfants, dès le plus jeune âge. Il s'agit **d'améliorer les pratiques éducatives des personnels communaux**.

L'action principale proposée dans cet axe visera à **déployer un plan de formation** global des personnels éducatifs de la ville des directions de la petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse.

Deux objectifs sont poursuivis :

- Intégrer l'égalité dans les **pratiques éducatives**
- **Sensibiliser** le public à la lutte contre les stéréotypes et à l'égalité filles garçons

5. Lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux enfants co-victimes

Cet axe comprend uniquement la création de l'observatoire des violences, qui est une action d'ampleur et innovante portée par la collectivité en matière de lutte contre toutes les formes de violences.

- Créer **l'observatoire balbynien de lutte contre les violences faites aux femmes**

II. La mise en place d'une démarche d'élaboration et de suivi concertée

- *L'élaboration concertée du plan d'action visant à initier une démarche d'égalité transverse*

La démarche d'élaboration du plan d'action a été réalisée en **collaboration avec les directions concernées** via des ateliers de travail durant le premier semestre 2022.

Les actions proposées visent ainsi à **initier une démarche de prise en compte de l'égalité**. De fait, il s'agit essentiellement **d'actions de diagnostic** ou **d'actions de lancement de la démarche** au sein des directions.

Le plan d'action qui suivra, en 2024 et suite aux premières évaluations, aura pour objet de mettre en place des **actions opérationnelles correctrices**, en fonction des données recueillies ou de l'état de l'appropriation de ces questions par les services et directions.

- *Le ciblage de certains secteurs*

Ce plan d'action cible certains secteurs prioritaires. En effet, il est proposé de **prioriser les actions, au regard des impératifs municipaux mentionnés dans la feuille de route**, tels que l'éducation plus égalitaire ou la lutte contre la précarité menstruelle.

Il s'agit également de procéder par étape afin de pouvoir utilement suivre la réalisation des actions. Au fil des années, d'autres directions pourront être impliquées.